

Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de
justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

17 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 17 OCTOBRE 2017 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
1.1	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Simplification administrative du secteur de l’aide à la jeunesse: état des lieux de la réforme des services agréés».....	4
1.2	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Refinancement du secteur de l’aide à la jeunesse».....	5
1.3	Question de M. Pascal Baurain à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Master plan IPPJ: état d’avancée du plan de remembrement».....	8
1.4	Question de M. Jamal Ikazban à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Jeunes aidants proches».....	10
1.5	Question de Mme Anne Lambelin à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Projet de loi sur l’extension de la banque de données Sidis Suite aux peines alternatives à la détention».....	11
1.6	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Maison de justice de Dinant».....	12
1.7	Question de Mme Caroline Persoons à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Premier bilan de fonctionnement du CAPREV».....	13
1.8	Question de Mme Nadia El Yousfi à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Fête de l’Iris à l’étranger».....	15
1.9	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Diffusion des matchs de Pro League le dimanche après-midi».....	16
1.10	Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Accord d’association entre le tennis et le padel francophones».....	17
1.11	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Sports, tendance chez les jeunes».....	18
1.12	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement du CrossFit».....	19

1.13	Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Évolution du Fonds des sports»	20
1.14	Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Challenge sportif axé sur le one wall dans le cadre de la Semaine européenne du sport»	21
1.15	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Aides octroyées à l'ADEPS»	22
1.16	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement de l'e-sport en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	24
1.17	Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Réflexion sur l'organisation des Jeux olympiques en Belgique»	25

2 Ordre des travaux

27

Présidence de Mme Nadia El Yousfi, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Simplification administrative du secteur de l'aide à la jeunesse: état des lieux de la réforme des services agréés»

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Depuis plus d'un an déjà, Monsieur le Ministre, vous souhaitez regrouper les services agréés de l'aide à la jeunesse en catégories plus grandes qui correspondraient au découpage du secteur tel qu'il a été prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Cette dernière recommande une simplification du paysage institutionnel du secteur de l'aide à la jeunesse, à savoir de ses outils et des appellations de ses services, en concertation avec les acteurs du secteur, pour garantir une aide adéquate et rapide aux enfants et aux jeunes.

La refonte de cette architecture fait néanmoins craindre plusieurs dérives répertoriées dans un article d'«Alter Échos» du 2 mai dernier. L'une d'entre elles est de voir le nombre de places croître sans pour autant faire augmenter les normes d'encadrement. Un autre risque, évoqué cette fois par les services privés, serait d'orienter les ressources vers des institutions publiques, restreignant ainsi leur autonomie de travail.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous m'informiez, outre de la structure générale du secteur, des éventuelles futures missions des différents services agréés. Certains d'entre eux seront-ils, à l'avenir, amenés à prendre en charge de nouveaux profils de jeunes? Dans l'affirmative, quels sont ces services? De plus, la prise en charge de ces profils leur sera-t-elle imposée par l'administration ou les services conserveront-ils leur autonomie dans la procédure d'admission?

Ensuite, à travers cette réforme, vous avez la volonté de lutter contre l'hyperspécialisation des services agréés et d'assurer un taux de prise en

charge effective des jeunes. L'article révèle qu'environ 1 000 mineurs attendent d'être pris en charge par un service d'aide et d'intervention éducative (SAIE) et que 600 seraient en attente d'un hébergement, alors que plusieurs services ne seraient pas remplis, car ne correspondant pas aux profils de ces jeunes «sur liste d'attente». Pourriez-vous, par conséquent, nous remettre un document reprenant le taux d'occupation des différents services agréés, par arrondissement, ainsi que nous informer des moyens mis en œuvre par votre administration pour contrôler les taux de prise en charge au sein de ceux-ci?

Il est important que les services de l'aide à la jeunesse optimisent leurs prises en charge, mais il ne faudrait pas que cette volonté de revenir à une majorité de services plus généralistes engendre une simplification excessive du secteur. Le risque serait de se retrouver dans une situation où plusieurs services, avec un projet pédagogique et un modèle d'intervention qui leur sont propres, soient contraints de prendre en charge différents profils de jeunes avec divers symptômes, parfois difficiles à faire cohabiter ensemble. À cet égard, se pose donc aussi la question de la formation des travailleurs qui seront amenés à prendre en charge des jeunes présentant des difficultés parfois très différentes.

Enfin, vous annoncez en commission que plusieurs groupes de travail avaient été mis sur pied. Comment ceux-ci sont-ils répartis? Où en sont les travaux de ces différents groupes à l'heure actuelle et quel est le calendrier pour ces prochains mois? Pour terminer, quel est le budget dédié à cette réforme?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Le fondement de votre question est bien la réforme de l'architecture du secteur, en application, je le rappelle, de la DPC, dont vous avez rappelé le contenu. J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter le processus mis sur pied, qui a commencé par une réflexion avec l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse (Interaaj) à l'automne 2016, pour regrouper ensuite tous les représentants patronaux et syndicaux du secteur public comme du secteur privé pour un processus de concertation sociale, fondé sur une note à casser déposée par le cabinet, à la demande de l'Interaaj.

Ce processus de concertation sociale est en cours. Un grand principe guide nos travaux: le fait que tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien. Je ne voudrais pas, au risque de trahir ce principe, ramener ici l'écho d'accord sur telle ou telle partie des travaux. Je peux cependant vous dire que nous avançons très bien et que le climat des discussions est bon.

Après quelques séances plénières, nous tra-

vaillons en groupes de travail, composés paritairement entre les fédérations patronales et syndicales. Y participent également, outre mon cabinet, des représentants de mon administration. Nous avons déjà bouclé quelques dossiers concernant des types de services. Nous devons encore aborder l'arrêté-cadre qui règle le subventionnement des services. Lorsque nous aurons un accord sur l'ensemble des textes, je les soumettrai au Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse (CCAJ) comme je m'y suis engagé vis-à-vis de nos partenaires.

J'avais annoncé d'emblée que cette concertation reposerait sur certains principes. Tout d'abord, la réforme ne doit pas être source de perte de moyens pour les services. Il n'y aura ni perte d'emplois ni perte de moyens de fonctionnement. Ensuite, le passage d'un service dans une nouvelle catégorie ne doit pas impliquer d'office une procédure de passage en commission d'agrément. L'inspection pédagogique vérifiera, dans un délai défini, que le service se conforme bien aux nouvelles dispositions, et ce n'est que dans la négative qu'un processus de ré-agrément serait enclenché. Ceci doit garantir la sécurité et la stabilité juridiques des services. En outre, l'autonomie méthodologique des services sera respectée, pour autant qu'elle ne soit pas en contradiction avec les législations en vigueur. Enfin, pour certains services, la réforme devra s'inscrire dans le temps, en tout cas à moyen terme, pour adapter les modalités de prise en charge et éventuellement la norme d'encadrement. Vous vous rappellerez également le rapport remis par la Cour des comptes sur le secteur de l'aide à la jeunesse et toute la question de l'hyperspécialisation.

La redéfinition du secteur sera axée autour de trois grands pôles structurant, agissant, pour le premier, hors mandat, et pour les seconds, sous mandat: la prévention, les mineurs en difficulté ou en danger et les mineurs en conflit avec la loi, communément appelés «mineurs ayant commis un fait qualifié infraction (FQI)». Les services se répartiront au sein des deux derniers pôles: les services résidentiels, non résidentiels ou spécialisés dans des profils de jeunes ayant commis des FQI. Cette redéfinition entraînera quelques changements limités dans les pratiques professionnelles, toutes conçues en concertation avec le secteur. Cette réforme du paysage institutionnel ne nécessite, par contre, aucun moyen nouveau. Les 11,6 millions d'euros que j'ai obtenus dans le cadre du budget 2018 pour la seconde phase du refinancement du secteur public et subventionné ne servent donc pas à soutenir cette réforme du paysage institutionnel.

Enfin, j'attends la publication du second rapport sur les capacités réservées pour répondre à votre demande relative aux taux d'occupation des différents services agréés par arrondissement. Dès que ce rapport sera en ma possession, je ne manquerai pas de vous le communiquer, comme je

l'avais fait pour le premier rapport sur les capacités réservées.

Je peux néanmoins vous rassurer: nos services ont des taux d'occupation relativement élevés. En outre, l'article auquel vous vous référez – qui, au demeurant, manque de précision – fait état de 1 000 prises en charge manquantes en matière d'accompagnement des familles et de 600 prises en charge manquantes en résidentiel, principalement en raison du manque de places – et non pas parce que les services ne correspondent pas aux profils des jeunes à prendre en charge. En effet, comme je le répète inlassablement depuis ma prise de fonction, nous manquons de places.

C'est ce que nous a d'ailleurs appris le premier rapport d'évaluation du dispositif des capacités réservées, qui permettait pour la première fois de connaître le nombre exact de non-réponses à des demandes de prise en charge de mandants. J'ai déjà eu l'occasion de développer ce contenu lorsque je me suis expliqué sur les priorités retenues pour le premier refinancement.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – L'architecture de la nouvelle mouture du secteur est en cours d'élaboration et sur la bonne voie. C'est positif. D'après vos propos, la concertation se fait tous azimuts. J'aimerais revenir sur un élément évoqué à la fin de ma question et qui avait trait au taux d'occupation.

J'expliquais qu'être attentif au taux d'occupation des centres ne devait pas prendre le pas sur le respect de leurs spécificités d'approche pédagogiques, psychosociologiques, etc., car cela favoriserait une vision trop généraliste de la situation. Certains centres ont défini des profils d'accompagnement pédagogique spécifiques, et ne conviennent par conséquent pas à tous les jeunes.

Il ne faudrait pas que certains centres, par souci d'atteindre un taux d'occupation maximal, se voient confier des jeunes dont le profil n'est pas compatible avec la mission pédagogique qui leur est reconnue. Dès lors, les critères utilisés par les inspecteurs sont importants et, à ce titre, doivent être connus. Et de ce côté-là, il y a, non pas une absence de transparence, mais une absence de définition de ces critères.

1.2 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse»

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Pour la deuxième année consécutive, l'Aide à la jeunesse est refinancée à concurrence de

11,5 millions d'euros, ce dont je ne peux que me réjouir. En effet, nous nous rappelons tous ici du financement important pour 2017 où le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait également dégagé près de 11,3 millions d'euros supplémentaires pour ce secteur. Ce montant avait été destiné à la fois au secteur subsidié, pour 8,5 millions d'euros, et au renforcement de la fonction publique de l'Aide à la jeunesse, à hauteur de 2,8 millions d'euros. Ce refinancement a été l'occasion de répondre à plusieurs besoins du secteur. Je pense, par exemple, aux structures qui accueillent les bébés dits «parqués».

Aujourd'hui, je ne peux que remercier le gouvernement qui continue sur sa lancée, car, l'Aide à la jeunesse prend en charge des jeunes en danger, en difficulté et qui ont commis un fait qualifié infraction. Néanmoins, ces derniers sont, avant tout, des «brebis égarées», des enfants et jeunes mineurs qui deviendront les adultes de demain, voire des parents, qui forgeront notre société qui doit leur tendre la main, ce qui passe par une aide structurelle et permanente des pouvoirs politiques. Comme le disait James Dean, «puisque'il est difficile de changer la direction du vent, il faut parfois apprendre à orienter les voiles». J'espère, Monsieur le Ministre que, grâce à ces soutiens financiers, nous voguons dans la bonne direction.

Je souhaite en savoir davantage sur ce nouveau refinancement ainsi que sur sa ventilation. À quoi sera-t-il destiné? Quelles seront ses priorités? Le secteur a-t-il été consulté pour donner son avis? Vous annonciez, lors de l'ajustement budgétaire 2017, que les deux besoins du secteur étaient l'accompagnement des familles par un service d'aide et d'intervention éducative (SAIE) ainsi que la prise en charge par un service d'accueil et d'aide éducative (SAAE) dans les zones de Bruxelles, Charleroi et Liège. Comment ce refinancement permettra-t-il concrètement de répondre à ces besoins? De plus, d'autres indicateurs que le rapport interne de l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, intitulé «*Évaluation du dispositif des capacités réservées*», ou que le rapport de la Cour des comptes sur l'hébergement des jeunes par l'aide à la jeunesse ont-ils également motivé ce refinancement?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Monsieur, tout comme vous, je me réjouis bien évidemment de ce deuxième refinancement que j'ai obtenu du gouvernement lors du conclave budgétaire. Et, tout comme vous, je le remercie d'avoir été attentif aux besoins de l'Aide à la jeunesse que je défendais. Je vous remercie donc de remercier le gouvernement et, ainsi, de féliciter le ministre chargé de cette compétence pour la ténacité avec laquelle

il défend son secteur et pour la capacité qu'il a eue, à deux reprises, d'obtenir de très gros refinancements, ce qui n'était plus arrivé au cours de ces 25 dernières années. Aujourd'hui, je peux dire que j'ai parcouru la moitié du chemin, si les chiffres que l'on m'avait communiqués à mon arrivée, à savoir que le secteur avait besoin de 50 millions d'euros pour être refinancé, sont exacts.

Quelle est la ventilation de ces 11,6 millions d'euros? Tout d'abord, 3,3 millions d'euros vont au service public de l'Aide à la jeunesse; 2,3 millions d'euros serviront à financer la seconde phase du protocole 443 qui prévoit le recrutement d'agents pour la fonction publique, plus précisément pour remplir le cadre établi pour les services d'aide à la jeunesse et les services de protection judiciaire. Ce seront donc à nouveau une soixantaine de postes de travail de délégué, délégué-chef, agent administratif, conseiller et directeur adjoint qui seront recrutés l'année prochaine. Vous connaissez la formule que j'utilise: rien ne sert de trouver et de créer des places en aval si, en amont, nous ne pouvons pas compter sur des personnes capables de clôturer les dossiers. Et inversement, rien ne sert d'avoir des collaborateurs capables de terminer les dossiers s'ils n'ont pas la possibilité, à un moment donné, de trouver des solutions pour les enfants et les cas qui leur sont soumis.

D'autre part, cette somme d'un million d'euros va à l'amélioration de la prise en charge des jeunes ayant commis un fait qualifié infraction. Une partie servira à renforcer la cellule de liaison qui disposera de la compétence et de la capacité de vérifier les disponibilités des services proposant l'accompagnement ou l'hébergement de ces jeunes et qui pourra informer les juges de la jeunesse de cette disponibilité alternative à un placement en institution publique de protection de la jeunesse. Nous avons longuement discuté de la Cellule d'information, d'orientation et de communication avec Mme Nicaise. Il s'agit de l'une des réponses à toutes les problématiques dont nous avons déjà discuté. Une autre partie de la somme servira à renforcer à nouveau les sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation grâce au recrutement d'une dizaine d'agents. J'y reviendrai en évoquant la question des IPPJ.

Ensuite, le solde de 8,3 millions servira à financer une nouvelle fois le secteur subventionné. J'ai déjà eu l'occasion de signaler lors de notre séance précédente que, lassé des rumeurs et doutes exprimés sur la procédure d'appel d'offres précédent, j'ai proposé à l'ensemble des acteurs associés à la concertation sociale, à savoir à des représentants des fédérations patronales et des organisations syndicales, de devenir observateurs sur la durée de la procédure menée par l'administration en présence de collaborateurs de mon cabinet. La première réunion a eu lieu le 14

octobre et a permis de valider les priorités. Tout le monde le sait et personne n'en doutera: il s'agit évidemment de créer des places en SAAE, en SAIE et en centre d'orientation éducative. Cette fois, nous ouvrirons l'appel à toutes les divisions et non plus à trois arrondissements prioritaires, tel que cela avait été défini par le rapport, parce qu'aujourd'hui, nous devons aussi pouvoir répondre ailleurs où il existe également des urgences. Comme je l'ai expliqué, le premier refinancement avait servi à répondre à l'urgence des urgences.

Il s'agit ensuite de la création de deux centres d'accueil d'urgence de sept places chacun sur les divisions ou arrondissements de Nivelles et de Liège parce qu'ils ne disposent pas de ce type de service. Et il s'agit de la création de prises en charge en services de placement familial sur le long terme pour des familles sélectionnées et de la création d'un centre d'observation et d'orientation pour «incasables». Le reste de la somme sera utilisé pour soutenir la prévention. Les besoins identifiés reposent essentiellement sur le rapport des capacités réservées, mais aussi sur les besoins définis notamment par mon administration et partagés par le secteur.

Un appel à projets sera lancé le 20 octobre prochain à l'ensemble du secteur. Je le répète, le 20 octobre prochain, parce que certains diront qu'ils ne le savaient pas malgré l'envoi d'un courrier. Pour la troisième fois, un appel à projets sera lancé le 20 octobre prochain à l'ensemble du secteur pour tous les arrondissements ou divisions. Il aura été préparé par mon administration avec les partenaires sociaux. Comme l'an passé, les services auront un mois pour faire part de leurs intentions. Un comité de sélection, composé de membres de mon administration – direction générale adjointe, inspectrice pédagogique et financière – et des experts choisis par celle-ci ayant une bonne connaissance du secteur sans être attachés à une fédération de services quelconque afin d'éviter tout conflit d'intérêts, procédera à la sélection des dossiers et me remettra un avis circonstancié.

Comme déjà dit, les partenaires sociaux représentant tant le patronat que les syndicats seront présents comme observateurs ainsi que des membres de mon cabinet. Je devrais, je l'espère, être en mesure de décider du choix des projets pour le 20 décembre au plus tard. Ensuite, les services d'accompagnement qui seront sélectionnés auront trois mois pour développer leur projet et être opérationnels le 1^{er} avril 2018. Les services résidentiels auront jusqu'au 1^{er} juillet pour ouvrir leurs places. Finalement, cette démarche est assez similaire à celle que nous avons fait dans le premier appel à projets et qui a permis répondre rapidement aux urgences. J'espère que nous aurons fait un très grand pas en avant en matière de nouvelles capacités d'accueil et d'accompagnement.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je

vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos précisions. Pour la première partie de votre réponse, je ne vous avais pas demandé de vous fracasser l'encensoir sur le crâne! Cela dit, je ne mets pas de bémol à mes propos: l'augmentation des budgets est une bonne nouvelle et, votre réponse ayant été très claire, je n'ai pas de commentaires supplémentaires à faire. Toutefois, je vous demande d'être attentif à l'évolution de la logique des appels à projets. Je fais référence à une analyse très pointue communiquée à la Commission communautaire française lors de la présentation du rapport annuel du secteur des services ambulatoires. Il souligne que l'inflation progressive des appels à projets a tendance à accroître la dépendance du secteur associatif à la vision qu'en a le monde politique. Il est essentiel de maintenir un équilibre entre notre vision politique et celle des associations qui font souvent preuve d'avant-gardisme, d'audace et de créativité. Nous devons veiller à respecter leur autonomie, y compris dans l'accomplissement de leurs missions qui répondent à une analyse politique de la situation. Cette réflexion ne vous est pas adressée à titre individuel. Elle émane de plus en plus du secteur associatif et nous, politiques, devons y être réceptifs.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Je voudrais rappeler que, pour la première fois dans l'histoire de l'Aide à la jeunesse, nous pouvons nous appuyer sur une analyse indiscutable, puisqu'il s'agit d'un rapport de capacités réservées. Elle recense toutes les demandes auxquelles nous n'avons pas pu apporter de réponse. Mon rôle est de répondre aux urgences et d'anticiper les problèmes. Un ministre, une puissance publique ou un gouvernement confronté à une réalité, d'autant plus importante quand il s'agit d'enfants en danger ou en difficulté, a la responsabilité d'apporter des solutions là où elles sont nécessaires. Je tente donc aujourd'hui de fournir des réponses que nous aurions pourtant pu trouver il y a vingt ans. En finançant, j'essaie de dire au secteur que nous pouvons apporter, ensemble, des réponses aux problèmes que nous avons aujourd'hui en matière d'accueil et d'accompagnement.

Contrairement au secteur de la Santé à la Commission communautaire française, nous ne pouvons pas dire qu'il y a eu inflation d'appels à projets dans le domaine de l'aide à la jeunesse. Il s'agit des deux plus gros refinancements de l'histoire de l'Aide à la jeunesse. La différence est que je demande que cela aille vite, car il y a urgence. Comme moi, vous savez que, quand nous parlons à des juges de la jeunesse, à des responsables des services d'aide à la jeunesse ou des services de protection judiciaire, leur grande difficulté d'aujourd'hui est de ne pas pouvoir clôturer les dossiers parce qu'ils n'ont pas de solution. Ce

que nous sommes en train de faire est exceptionnel à plus d'un titre, car nous apportons des doubles réponses: à la fois pour les services publics et à la fois pour les services privés. Je partage votre inquiétude et votre souci d'autonomie des services privés et des ASBL. Vous avez raison de vous en préoccuper, mais nous devons, nous, apporter les réponses à ces enfants.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – La particularité ici est qu'il y a trois acteurs: le politique, la Justice et le secteur associatif. Il y a donc des responsabilités qui sont partagées. Ceci étant, bien souvent le secteur associatif pose les questions depuis fort longtemps et nous rend attentifs à une série de problèmes sur lesquels la plupart du temps le politique est en retard.

1.3 Question de M. Pascal Baurain à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Master plan IPPJ: état d'avancée du plan de remembrement»

M. Pascal Baurain (cdH). – Monsieur le Ministre, le 10 mai dernier, le gouvernement a examiné le plan de remembrement des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) qui concrétise votre volonté de réorganiser les projets éducatifs des IPPJ ainsi que de créer une IPPJ à Bruxelles, qui s'inscrit elle-même dans le contexte de l'élaboration d'un continuum pédagogique des IPPJ. Plus précisément, comme nous le savons déjà, plusieurs IPPJ verront leur régime modifié. Ainsi, des services d'évaluation, d'observation et d'orientation seront situés à Saint-Hubert; les autres services d'hébergement des IPPJ seront, eux, consacrés à une mission d'éducation en régime ouvert ou fermé et deux services de dix places chacun verront le jour pour réaliser du *time out*. Ces derniers, comme vous vous en êtes expliqué, permettront d'accueillir momentanément des jeunes qui sont pris en charge par un service et qui ont commis des faits graves au sein de ce même service. Cette rupture leur permettra ainsi de réfléchir sur la portée et la conséquence de leurs actes, avant même de réintégrer ledit service. Ce cadre général serait examiné au sein de groupes de travail composés de représentants de votre administration, d'acteurs de terrain des services publics et agréés, d'acteurs scolaires, de magistrats, etc. Les formations du personnel concerné par le *master plan* auraient débuté au mois de juin dernier.

Ensuite, nous avons également appris en juin dernier que l'administration souhaitait mettre en place une cellule de vigilance pour les membres du personnel des IPPJ, intéressés par un nouveau

projet pédagogique créé dans une autre institution publique, et qui feraient donc part de leur souhait d'être délocalisés.

Néanmoins, depuis votre conférence de presse, le 12 mai, et à la suite du débat thématique qui s'en est suivi, nous voudrions refaire le point. Quel est le calendrier des prochains mois? Plus précisément, il semblerait que les services diagnostics de l'IPPJ de Saint-Hubert et Saint-Servais verraient le jour en janvier 2018. Pouvez-vous le confirmer? Où en sont les réflexions des différents groupes de travail? Qui sont les acteurs présents au sein de ceux-ci? Comment se répartissent-ils le travail? Comment se déroulent concrètement les formations dispensées au personnel? En quoi consistent-elles? Quelle est leur fréquence? Quels sont les membres du personnel et les IPPJ concernés? Quelles sont les IPPJ destinées à accueillir un service *time out*? Enfin, la cellule de vigilance a-t-elle bien vu le jour? Dans l'affirmative, avez-vous déjà eu des demandes d'affectation de la part de membres du personnel?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Je vous remercie d'avoir posé cette question, qui me permet de parler à nouveau de la réforme de l'hébergement et de l'accompagnement des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction (FQI). Je rappelle que cette réforme est globale et qu'elle comporte de multiples aspects qui doivent être menés de front et simultanément.

Je vais d'abord rappeler que, depuis la sixième réforme de l'État, les Communautés sont compétentes pour la détermination des mesures qui peuvent être prises à l'égard des jeunes ayant commis un FQI avant l'âge de 18 ans. J'insiste sur le fait qu'il a été choisi de confirmer et de renforcer le principe de la hiérarchisation des mesures qui a été adopté par la loi fédérale de 1965, réformée en 2006. Selon ce principe, le placement doit constituer la mesure ultime prononcée par un magistrat de la jeunesse, seulement si celui-ci motive l'inadéquation de toute autre mesure de maintien dans le milieu de vie ou d'hébergement.

Dans cette optique, j'adopte les dispositions nécessaires pour rendre plus opérationnel ce principe de hiérarchisation des mesures, en créant une cellule de liaison aux moyens renforcés en vue d'étendre cette gestion des capacités des services agréés réservés aux jeunes poursuivis pour un FQI. Je rappelle que le conclave budgétaire m'en a donné les moyens.

Par ailleurs, il s'agit précisément d'identifier clairement les services qui contribueront à l'accompagnement et à l'hébergement des jeunes délinquants de manière effective. Concernant les mesures d'hébergement, il s'agit, avant les IPPJ, des centres d'accueil spécialisé (CAS) et des sé-

jours de rupture organisés par ceux-ci. Les dispositions modificatives de l'arrêté d'agrément des CAS sont en cours d'adoption. Concernant les mesures de maintien dans le milieu de vie, il s'agit, outre évidemment la mission de surveillance des services de protection judiciaire (SPJ), qui sont renforcés, des services d'actions restauratrices et éducatives (SARE) et des équipes mobiles et publiques d'accompagnement – services d'accompagnement des IPPJ et sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) – qui seront fusionnés et mieux répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est en outre prévu de créer sept équipes mobiles d'accompagnement, dont deux à Bruxelles.

Dans le cadre de l'adoption du budget 2018, je viens d'obtenir les moyens nécessaires au fonctionnement de ces équipes et à la création d'environ 40 prises en charge supplémentaires. La direction des Infrastructures du ministère recherche actuellement des lieux d'installation pour ces sept équipes. Ce nouveau dispositif est essentiel à la réforme des projets pédagogiques des IPPJ ainsi qu'à l'instauration d'un continuum pédagogique.

En outre, je dois acter une autre décision prise dans le cadre de la sixième réforme de l'État, celle de confier aux Communautés la gestion des centres pour mineurs dessais. Je constate d'ailleurs que la quasi-totalité des jeunes dessais en Communauté française résident en Région bruxelloise. Je constate également que les six IPPJ existantes sont toutes situées en Région wallonne, alors que près de 50 % des jeunes placés en IPPJ résident dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Les IPPJ et le Centre communautaire pour jeunes dessais de Saint-Hubert poursuivent bien un objectif de réinsertion sociale ou familiale. Cela se fait certes dans un cadre légal bien différent, étant donné que les jeunes dessais sont soumis au statut fédéral des détenus. Le plan de remembrement des services d'hébergement des mineurs délinquants et dessais vise à faciliter cet objectif de réinsertion en rapprochant les jeunes de leur milieu de vie habituel et donc d'un réseau de proximité existant ou construit par les intervenants des services d'hébergement. Je ne reviendrai pas sur les témoignages qui m'ont été adressés par certains avocats et de nombreuses familles dont les enfants étaient placés au Centre communautaire de Saint-Hubert, car nous en avons déjà suffisamment parlé.

Le plan de remembrement prévoit la création d'une IPPJ à Bruxelles – laquelle intégrera la capacité actuelle des deux services d'éducation de l'IPPJ de Jumet et la capacité d'un service d'éducation de l'IPPJ de Saint-Servais – et le transfert du Centre communautaire pour jeunes dessais de Saint-Hubert à Jumet. Ce transfert permettra de créer, pour la première fois en Communauté française, une unité pour jeunes filles

dessais. Il n'est pas possible de prévoir ce type d'unité sur le site de Saint-Hubert, car ses infrastructures sont très limitées pour une prise en charge de longue durée. J'utilise donc cette infrastructure dans le cadre d'un hébergement de très courte durée, à savoir les services d'évaluation, d'observation et d'orientation, c'est-à-dire les services diagnostics pour garçons. Quant au service diagnostic pour jeunes filles, il sera installé au sein de l'IPPJ de Saint-Servais en lieu et place du service d'accueil court.

Ensuite, la réforme des projets pédagogiques des IPPJ vise aussi à instaurer une plus grande cohérence dans la prise en charge des jeunes pour lesquels les juges de la jeunesse ont décidé et motivé qu'une mesure de placement en IPPJ était absolument nécessaire. Dans un premier temps, il s'agit donc d'établir, au terme d'un placement d'une durée d'un mois, un bilan ou un diagnostic des compétences et des carences du jeune concerné, ainsi qu'une évaluation relative aux risques de récidive.

Si le diagnostic confirme la nécessité d'un placement à plus long terme, le jeune intégrera un service d'éducation d'une IPPJ soit en régime ouvert, soit en régime fermé. En régime ouvert, il pourra, si ses attitudes et aptitudes le permettent, être scolarisé *extra-muros*. Aujourd'hui, deux services d'éducation pour jeunes garçons organisent une telle scolarisation. À l'avenir, il y aura un troisième service de ce type pour les garçons et un pour les jeunes filles.

Toujours dans l'optique du principe de la hiérarchisation des mesures, je complète l'offre en IPPJ en créant deux services *time out* qui doivent servir à soulager temporairement les services publics ou agréés confrontés à des situations de crise des jeunes, délinquants ou non, et dont l'intervention devra permettre un retour dans le service d'origine, afin d'éviter la rupture du lien créé par les intervenants sociaux de ce service, mais aussi d'éviter que le jeune concerné soit définitivement stigmatisé comme jeune délinquant et soit définitivement confié aux IPPJ.

Pour ce qui est du calendrier, je viens d'expliquer que le chantier relatif à l'ensemble des mesures liées à la réforme des projets pédagogiques des IPPJ est entamé. Je ne vais certainement pas m'engager sur un calendrier fixé définitivement, vu les inconnues qui subsistent notamment pour le recrutement de personnel et les travaux d'infrastructures. Ainsi, la transformation du service accueil de Saint-Servais en un service diagnostic nécessite des travaux de sécurisation dont je n'ai pas encore les dates de réalisation. Par contre, les formations du personnel des futurs services diagnostics de Saint-Hubert et de Saint-Servais sont en cours.

Parallèlement aux formations du personnel, des entretiens sont menés avec les juges de la jeunesse volontaires. Ces entretiens comprennent

deux volets complémentaires: le premier est destiné à l'élaboration d'un guide à la décision concernant l'orientation des jeunes vers les structures diagnostiques et le second concerne la formation à l'outil diagnostique.

L'administration de l'Aide à la jeunesse va prochainement créer deux groupes de travail. Le premier, qui se penchera sur l'éducation *extra-muros*, associera étroitement les membres du personnel de l'IPPJ de Fraipont, qui verra son service d'accueil court remplacé par un service d'éducation *intra-muros*. Il est évidemment essentiel d'associer les acteurs clés du réseau scolaire avec lesquels l'IPPJ devra travailler étroitement. Des réunions avec les facilitateurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse ont permis d'identifier ces acteurs. La méthodologie de travail établie pour l'IPPJ de Fraipont sera utile pour la détermination des trois services d'éducation *extra-muros* de la future IPPJ de Bruxelles, dont l'ouverture est programmée pour le début de 2021.

Le second groupe, qui travaillera sur le *time out*, associera les directions et membres du personnel des IPPJ de Braine-Le-Château et de Wauthier-Braine, au sein desquelles sera implantée une unité *time out*. Des représentants des services agréés et d'autres services publics y seront associés. Le président de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse sera également sollicité pour désigner ses participants à ces groupes de travail.

Enfin, la cellule de vigilance ou *task force* a été créée au sein de l'administration. Celle-ci va communiquer prochainement ses coordonnées à l'ensemble des IPPJ. Je confirme que quelques agents se sont déjà manifestés spontanément pour préciser leur souhait d'affectation dans le futur.

M. Pascal Baurain (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour le caractère tout à fait exhaustif et précis de votre réponse. J'ai même eu droit à un rappel complet du plan. En tout état de cause, je pense qu'il était intéressant de pouvoir bénéficier de ces informations précises, même si j'ai bien compris que s'avancer sur un calendrier est parfois difficile. Je le conçois très bien.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 10h45 et reprise à 16h20.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.4 Question de M. Jamal Ikazban à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région

**de Bruxelles-Capitale, intitulée
«Jeunes aidants proches»**

M. Jamal Ikazban (PS). – La semaine du 2 au 8 octobre était la quatrième semaine des aidants proches. L'enquête de santé publique en Belgique nous apprend que 9 % de la population de quinze ans et plus prodigent, au moins une fois par semaine, de l'aide ou des soins à un membre de leur famille. Avec 20 % de ces aidants qui consacrent 20 heures par semaine si pas plus à cette «activité». En Région bruxelloise, le pourcentage des aidants proches – 18 % – est plus conséquent que celui constaté en Flandre ou en Wallonie: 8 %.

À cette occasion, un colloque consacré aux jeunes aidants proches a permis à Clara, aujourd'hui âgée de 28 ans, de témoigner de son vécu, une réalité souvent invisible aux yeux des autres. À l'âge de six ans, la mère de Clara, qu'elle avait toujours connue dépressive, s'est mise à boire. Avec un papa souvent absent, Clara a très vite, et tout naturellement, pris les affaires de la maison en main. Elle était l'aînée qui, telle une maman, devait gérer au quotidien les devoirs de la fratrie, préparer à manger, et la nuit venue, surveiller sa maman pour que, lors de crises de manque, elle ne se fasse pas mal.

Quand les frères et sœurs ont grandi, ils se relayaient auprès de leur mère pour éviter qu'elle ne succombe à sa dépendance. Une telle expérience a bien sûr des conséquences sur la scolarité et sur la santé mentale de toute la famille. Elle laisse des traces: fatigue, retard, problèmes de concentration, devoirs non remis, difficultés scolaires; et à long terme, des troubles de toutes sortes et autres dépendances. Clara est aujourd'hui dépendante au cannabis et souffre de troubles alimentaires. L'ASBL Jeunes aidants proches a par ailleurs mené une enquête auprès de 1 400 élèves de 12 à 25 ans. Il apparaît que cette réalité touche 14 % des adolescents interrogés, et bien davantage de filles que de garçons: deux filles pour un garçon.

Si la loi du 12 mai 2014 donne une définition précise de l'aidant proche, l'ancienne disposition en excluait les jeunes aidants. Les arrêtés d'application restent bloqués au cabinet de la ministre de la Santé. Même si certaines mutuelles ont pris les devants, la situation pour la jeunesse aidant des personnes en grande dépendance psychique reste inquiétante.

La problématique des aidants proches est-elle rencontrée fréquemment par les acteurs de terrain de l'aide à la jeunesse, notamment par les acteurs de prévention tels que les services d'aide en milieu ouvert (AMO)? Lors de la dernière séance plénière, la ministre de l'Éducation a mentionné l'existence d'un groupe de travail sur cette problématique. Il doit remettre des recommandations en novembre. À ce sujet, votre administration a-t-elle participé à ce groupe de travail? Existe-t-il

des espaces de réflexion en interne au secteur de l'aide à la jeunesse au sujet de ces jeunes?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Monsieur le Député, au sein du secteur de l'aide à la jeunesse, la problématique spécifique des jeunes aidants proches n'est pas identifiée en tant que telle. Cependant, dans leur quotidien, les autorités mandantes et les services sont amenés à prendre en charge des jeunes qui ne fréquentent pas l'école pour rester auprès de leur parent malade ou handicapé. Certains gèrent la médication de leur parent, voire se construisent dans la maladie, en miroir avec la maladie de leur parent.

Il est important de reconnaître le rôle essentiel que le jeune a joué auprès de son parent, afin de lui permettre de prendre conscience de sa situation. C'est une première étape puisque, de son point de vue, il ne peut pas faire autrement que d'être dans cette dynamique. Le travail de nos professionnels est de les aider à ne pas aller trop loin, à garder une place d'enfant. En contrepartie, le jeune aidant ne doit pas être exclu de la prise en charge de son parent. Il occupe une place dans le système familial, qui a son importance. Il est nécessaire de restaurer l'équilibre pour que l'enfant conserve sa juste place et qu'il puisse être rassuré quant à la prise en charge du parent par des professionnels.

Au niveau des données, pour l'année 2014, l'administration générale de l'Aide à la jeunesse dispose des informations relatives aux motifs d'intervention pour 25 990 jeunes, soit 67,7 % des jeunes en difficulté ou en danger. Plus d'un tiers des jeunes sont pris en charge en raison des difficultés personnelles de leurs parents, ce qui représente 9 318 jeunes, soit 36 % des jeunes en difficulté ou en danger pour lesquels un motif d'intervention est encodé. Parmi ces jeunes, deux sur cinq, soit 43,46 % (4 050 jeunes), se trouvent en difficulté ou en danger en raison des problèmes psychologiques de leurs parents et trois sur dix, soit 30,10 % (2 805 jeunes), sont confrontés à des parents souffrant d'un problème d'assuétude, essentiellement de l'alcoolisme et, dans une moindre mesure, des problèmes de toxicomanie.

Les services confrontés à ce genre de situation, potentiellement dommageable pour le jeune, cherchent à externaliser la prise en charge du handicap, de la maladie ou de la dépendance du parent, afin d'alléger le poids de la prise en charge par le jeune.

Dans le rapport d'activités de 2015 du service Écoute-Enfants, le numéro 103, plusieurs thématiques émergentes avaient été mises en avant, et ce en relation avec les appels reçus durant l'année. Parmi ces thématiques, celle des jeunes aidants proches était présente. L'équipe du

103, dont certains écoutants ont participé à des réunions de concertation et à la première journée d'étude consacrée aux jeunes aidants proches en octobre 2015, relevait qu'il était interpellant de voir combien d'enfants prennent en charge leurs parents au niveau physique comme psychologique. Ces enfants ont une loyauté terrible. Ils se doivent d'être présents pour assurer la santé psychique de leurs parents, jusqu'à des soins et à un accompagnement physique. Il est important d'identifier au plus près la réalité de ce qu'ils vivent, afin de pouvoir les orienter vers un service adéquat où ils pourront être entendus et soutenus. Écoute-Enfants peut donc offrir une écoute, et éventuellement, une orientation aux jeunes aidants proches.

Enfin, en ce qui concerne les espaces de réflexion, plusieurs services d'aide en milieu ouvert (AMO) participent aux travaux de la plateforme bruxelloise «Jeunes & Aidants Proches».

Si d'aventure des recommandations qui seront remises à ma collègue de l'Éducation devaient concerner aussi le secteur de l'aide à la jeunesse, je ne manquerai pas de les examiner avec attention.

M. Jamal Ikazban (PS). – J'attends les recommandations qu'on nous annonce pour novembre. Vous avez souligné l'importance de la reconnaissance d'un statut. Il est important que l'Aide à la jeunesse se préoccupe aussi de ce statut de jeune, eu égard à tous ces jeunes, justement, qui tombent dans les radars de l'Aide à la jeunesse et se retrouvent très souvent dans des situations où ils prennent en charge des rôles d'adultes. Le débat n'est donc pas clos.

1.5 Question de Mme Anne Lambelin à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Projet de loi sur l'extension de la banque de données Sidis Suite aux peines alternatives à la détention»

Mme Anne Lambelin (PS). – La commission de la Justice de la Chambre des représentants se penche actuellement sur un projet de loi concernant l'extension de Sidis Suite. Derrière ce nom se cache une banque de données utilisée au sein des prisons pour suivre la détention d'un détenu. En résumé, par ce texte, le ministre souhaite ajouter à la banque de données Sidis Suite les informations sur le suivi des personnes sous mesures alternatives à la détention. Comme on peut l'imaginer, outre l'aspect juridique, cette extension pose différentes questions, notamment la coordination avec les maisons de justice et le

Centre de surveillance électronique (CSE).

Monsieur le Ministre, avez-vous été sollicité par le gouvernement fédéral en vue d'une concertation au sujet de ce projet de loi? Si oui, qu'est-il ressorti de vos discussions et pouvez-vous m'en dire plus sur cette initiative du fédéral? Comment se sont passées les coordinations et qui a participé aux discussions? Les liens avec les programmes informatiques utilisés par l'administration générale des Maisons de justice (AGMJ) comme le SIPAR et le Siset ont-ils été évoqués? Est-ce que la banque de données Sidis Suite, qui est gérée par la direction générale des Établissements pénitentiaires (DG EPI), est l'instrument idéal pour centraliser des données relatives à l'exécution des peines *intra* et *extra-muros*?

(M. Patrick Lecerf prend la présidence)

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Merci pour votre question qui a toute son importance.

Effectivement, le ministre de la Justice propose la mise en place d'une banque de données pour permettre l'encodage des conditions pour le suivi des personnes qui sont en liberté moyennant le respect de conditions relatives aux mesures telles que définies par la circulaire COL 11/2013 dite «Infoflux». Ce projet a été présenté comme un élargissement de Sidis Suite qui est une base de données essentiellement pénitentiaire.

Toutefois, le ministre Geens nous a confirmé, lors de la dernière conférence interministérielle des Maisons de justice à laquelle je participais, que cette base de données serait d'abord et avant tout une base de données de la Justice et qu'elle serait sûrement rebaptisée. La volonté du pouvoir fédéral est de travailler sur une systématisation des échanges entre tous les acteurs de la chaîne pénale concernés par le suivi et le contrôle de conditions imposées aux justiciables, c'est-à-dire les autorités judiciaires, la police, les prisons, les maisons de justice et le CSE.

Une concertation est en place avec le cabinet du ministre Geens depuis mai 2017 et en lien avec la conférence interministérielle que je préside actuellement au nom de la Communauté française. Comme vous le savez, chaque année, il y a une rotation des présidences. Les représentants de mon cabinet et de mon administration sont associés, tout comme les autres communautés, aux discussions et aux échanges qui portent sur le projet d'élaboration d'un système d'arborescence des conditions pouvant être intégrées dans le programme.

À terme, nous avons demandé à ce que les articulations utiles soient effectuées avec les programmes informatiques de l'AGMJ, à savoir SIPAR et Siset. Mais le projet est encore en

début d'élaboration d'un point de vue technique et ces articulations n'ont pas encore été balisées concrètement. Il s'agit bien évidemment d'un point d'attention particulier que mon administration suit de très près afin que le flux d'informations relatif aux conditions soit fluide et puisse être utilisé en maison de justice et au CSE sans que ces services doivent procéder à un réencodage.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour ces détails et pour nous avoir éclairés sur le contenu de la dernière conférence interministérielle.

On évoque ici une possibilité d'une coordination plus large avec tous les acteurs du secteur. Je reviendrai vers vous pour avoir plus de détails sur ce projet en cours avec SIPAR et Siset. Cet outil, au départ mis en place pour la lutte contre le radicalisme, peut également s'avérer utile dans la réinsertion.

1.6 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Maison de justice de Dinant»

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Le 6 octobre dernier, les locaux qui accueillent la nouvelle maison de justice de Dinant et le service de protection judiciaire ont été inaugurés en votre présence, Monsieur le Ministre. Anciennement située à la rue de Maibes dans un bâtiment qui devenait peu fonctionnel, la nouvelle maison de justice se trouve désormais dans un immeuble face à la gare.

Au sujet de ce déménagement, Monsieur le Ministre, je souhaiterais savoir si les agents sont, d'ores et déjà, opérationnels. Ont-ils déjà pu prendre leurs repères? Les citoyens en ont-ils été suffisamment informés? Par ailleurs, envisagez-vous d'autres déménagements de maisons de justice?

(Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence)

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Les agents de la maison de justice et du service de protection judiciaire (SPJ) de Dinant occupent de nouveaux locaux depuis le 14 juin 2017. Si quelques désagréments d'ordre technique et informatique se sont posés en raison du déménagement, ils n'ont en aucun cas engendré d'interruption de service et sont aujourd'hui entièrement réglés.

J'ai procédé à l'inauguration des locaux, le vendredi 6 octobre, en compagnie du bourgmestre de Dinant, M. Fourneau. C'est avec grand plaisir que nous avons constaté que les locaux sont aujourd'hui tout à fait appropriés au bon exercice des missions de la maison de justice et qu'ils permettent d'accueillir le public dans d'excellentes conditions. Je dois vous avouer qu'avant le transfert vers la Communauté française, le personnel des maisons de justice de Dinant, mais également de Nivelles, de Bruxelles et d'ailleurs, a dû travailler pendant de nombreuses années dans des conditions assez surprenantes, héritées du passé. Je peux également vous assurer qu'après avoir dû travailler pendant de nombreuses années dans des locaux mal adaptés et après avoir connu des incertitudes quant à la date de son déménagement, le personnel voit enfin le bout du tunnel et est pleinement satisfait de cette nouvelle installation. C'est en tout cas ce que j'ai pu constater lors de l'inauguration.

Nous poursuivons, par ailleurs, le programme global d'amélioration des locaux dans lesquels sont implantées les maisons de justice. Après Bruxelles, Nivelles, Mons, Liège et Dinant, les agents de la maison de justice de Neufchâteau ont déménagé à leur tour fin juillet dans des locaux entièrement rénovés. L'inauguration n'a pas encore eu lieu, mais devrait être programmée rapidement. D'autres projets concrets sont également en cours de réalisation à Namur et à Arlon. Enfin, des projets sont également à l'étude à Tournai et à Marche-en-Famenne. Toutes les maisons de justice seront bientôt installées dans des locaux fonctionnels et adaptés à l'accueil et à l'accompagnement des justiciables.

Le *master plan* concernant le déménagement des maisons de justice est donc toujours en cours et, comme vous pouvez le constater, avance bien. Je suis très heureux de pouvoir offrir au public des conditions d'accueil modernes et acceptables et à notre personnel des conditions de travail un peu plus décentes que par le passé.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir fait le point sur cette thématique importante. Je constate très clairement que le réaménagement des maisons de justice prend forme, ce qui permet d'améliorer la visibilité de ce pan de la Justice trop souvent négligé, voire occulté. Cette question constitue, en outre, l'occasion de mettre en valeur l'importance du travail en cours, particulièrement au profit de nos justiciables. Concernant la maison de justice de Dinant, je constate qu'elle est tout à fait opérationnelle.

1.7 Question de Mme Caroline Persoons à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la

Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Premier bilan de fonctionnement du CAPREV»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – En décembre dernier a été mis en place le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV). Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé dès l'ouverture de cette nouvelle institution qu'un bilan serait réalisé après six mois de fonctionnement, ce qui m'a été confirmé par le ministre-président Rudy Demotte en réponse à une question que je lui ai posée dernièrement. Je me permets donc de faire le point avec vous sur ce centre, sur la base de ce que j'ai lu dans la presse récemment. Quel premier bilan tirez-vous de ce centre après neuf mois d'activité? Le centre remplit-il déjà les cinq missions qui lui ont été assignées?

Le 20 septembre dernier, la presse se faisait l'écho d'un premier bilan de l'accueil téléphonique accessible aux particuliers et professionnels qui font face à une situation d'extrémisme ou de radicalisme. L'article faisait état d'environ 500 appels provenant de 312 émetteurs différents, autant de particuliers que de professionnels, et de 70 cas qui ont fait l'objet d'un suivi psychosocial. Quel constat tirez-vous de ces premiers chiffres? Se rapprochent-ils de vos prévisions sur la charge d'appels?

Pourriez-vous nous en dire davantage sur les solutions proposées? Comment se déroule le suivi psychosocial avec les proches, les personnes radicalisées et les personnes poursuivies en justice pour des faits liés au radicalisme? Pourriez-vous fournir quelques exemples? Quelles sont les autres solutions proposées par l'équipe du numéro vert?

Le numéro vert est joignable du lundi au samedi entre 8h00 et 20h00. Envisagez-vous d'étendre ce service au week-end comme le pratique le service homologue du CAPREV à Montréal? Quels sont les contacts entre le CAPREV et son homologue de Montréal? Y a-t-il des échanges de bonnes pratiques?

Quel est le premier bilan de la prise en charge des personnes mineures ou majeures en voie de radicalisation violente? Combien de personnes ont été prises en charge via le parcours de désengagement personnalisé? Qu'en est-il de la création d'un pôle de recherche pour soutenir l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et développer une expertise du phénomène de radicalisation? Où en est-on dans la construction, sur l'ensemble du territoire Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un réseau de partenaires qui collaboreront avec le Centre? Qui a déjà marqué son accord pour être associé à ce processus?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de

la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Tout d’abord, afin de réaliser un bilan le plus complet possible des activités du CAPREV, il est essentiel de remonter à la période exploratoire antérieure à son ouverture officielle. Cette période exploratoire a notamment coïncidé avec un programme de formations en interne qui a été dispensé à l’attention des nouveaux agents du CAPREV. Ces formations ont abordé différents sujets, parmi lesquels figurent entre autres la présentation générale de l’administration des Maisons de justice, la méthodologie de travail des maisons de justice, les fondamentaux de l’islam, le travail social en lien avec le radicalisme, l’accueil téléphonique, la formation «suicide» liée à l’écoute téléphonique, la formation contre la radicalisation CoPPRa, etc.

Indépendamment de ce programme établi pour l’ensemble de l’équipe, le CAPREV s’inscrit dans une politique de formation continue: les agents participent régulièrement à diverses formations, conférences, séminaires, débats, etc. Ces activités formatrices ont la double vocation d’approfondir l’expertise des agents et de favoriser la constitution d’un réseau tant au niveau national qu’international. C’est ainsi que le CAPREV a eu l’occasion de participer à l’un ou l’autre colloque à l’étranger, ce qui lui a permis de renforcer ses liens avec d’autres structures concernées par cette problématique: le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) de Montréal ou le Centre anti-radicalisation islamiste (CAPRI) de Bordeaux.

J’en viens donc tout naturellement à aborder le processus de constitution d’un réseau de partenaires. Celui-ci est particulièrement important pour permettre au CAPREV de réaliser sa mission première, à savoir l’aide et la prise en charge des personnes résidant sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce réseau se constitue notamment par la présentation des missions du CAPREV aux professionnels de terrain et permet directement d’établir un contact avec de potentiels partenaires en fonction des secteurs d’activités spécifiquement ciblés.

Des partenariats sont également mis en place aux différents niveaux de pouvoir que nous connaissons. Au niveau fédéral, le CAPREV est en relation avec la direction générale des Établissements pénitentiaires (DGEPI) et la direction générale Sécurité et Prévention (DGSP) du SPF Intérieur. Ces relations se sont notamment traduites par la présentation du réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents aux directeurs de prison, aux responsables des services psychosociaux des prisons, etc. Des échanges d’informations et des collaborations se développent par ailleurs avec la *Mobile Team* du SPF Intérieur qui se déplace dans les communes pour soutenir et aider au développement de projets anti-radicalisme et avec la cellule «*Family Sup-*

port» dont l’objectif est de soutenir les familles.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la mise en place du comité de concertation au sein du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents permet une synergie étroite entre le CAPREV, le Centre de ressources et d’appui (CREA) et les équipes mobiles de l’administration générale de l’Enseignement. Elle offre un relais privilégié auprès des référents «radicalisme» des différentes administrations générales.

Au niveau régional, le CAPREV a tissé des liens privilégiés avec les référents «radicalisme» de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce cadre, le CAPREV est amené à participer à différentes plateformes et/ou groupes de travail organisés par ces référents.

Au niveau communal, le centre est en contact avec les différents référents «radicalisme» des communes francophones ayant reçu une subvention du Fonds Impulse, mais également avec la plupart des communes ayant reçu une subvention en matière de cohésion sociale de la Région wallonne via le ministère des Pouvoirs locaux. En parallèle, le CAPREV a sollicité les bourgmestres afin d’obtenir les coordonnées d’une personne de contact qui relayerait les initiatives du réseau et permettrait ainsi de mutualiser les compétences. Un grand nombre de communes a répondu à cette demande et des séances de présentation et d’échanges ont été organisées, favorisant ainsi le relais éventuel entre les communes et le CAPREV.

Je rappelle, par ailleurs, que nous sommes en train de formaliser un accord de coopération avec les grandes villes francophones, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Cet accord devrait être finalisé dans les mois à venir.

Au niveau des initiatives personnelles, la volonté du CAPREV est de créer un réseau de partenaires crédibles et fiables. Les relations de confiance réciproque se développent au travers d’échanges réguliers avec divers intervenants issus de la société civile.

Concernant la mission relative à la recherche-action, il s’agit avant tout de venir en appui à la méthodologie d’intervention des professionnels grâce à l’évaluation des méthodes et des processus de travail, leur adaptation, leur enrichissement au fur et à mesure des activités. C’est un travail en cours. *In fine*, il s’agit donc de faire émerger des hypothèses et de produire des avancées théoriques à partir de la pratique de terrain tout en alimentant cette dernière. Enfin, il importe également de souligner que ce pôle recherche-action visera à positionner le CAPREV dans une perspective de collaboration avec d’autres services qui agissent en la matière afin de promouvoir et d’alimenter la complémentarité et l’échange des bonnes pratiques entre les acteurs. Ce positionnement induit inévitablement l’objectif de constitution d’un réseau de partenaires, scientifiques et

autres, locaux et internationaux. À ce jour, deux recherches sont menées afin de valoriser les pratiques mises en place par les intervenants du CAPREV.

Quant au cœur même de nos missions, à savoir le soutien, l'écoute professionnelle à toute personne concernée par la problématique du radicalisme violent et du terrorisme et l'accompagnement individualisé de toute personne engagée dans un processus de radicalisation violente, je ne peux que relayer les informations dont vous avez pris connaissance par la presse.

Avant d'en venir au nombre d'appels reçus, je voudrais apporter une petite précision quant à l'accessibilité du numéro vert. Comme vous le mentionniez dans votre question, il avait été convenu à l'ouverture du CAPREV que le numéro vert 0800/111 72 serait accessible du lundi au samedi, de 8h00 à 20h00. Toutefois, après une évaluation interne effectuée en juillet 2017 qui a montré une absence d'appels à certaines heures de la journée et le samedi, il a été décidé que le numéro vert serait accessible tous les jours ouvrables, de 8h00 à 18h00, compte tenu du fait que le CAPREV ne constitue en rien un service d'urgence.

Pour en revenir au nombre d'appels, au 25 septembre dernier, ils s'élevaient à 323 appels «nouveaux entrants» ayant donné lieu à 515 appels au total. Ces appels proviennent pour moitié de professionnels et pour moitié de particuliers. Ils ont donné lieu à 73 suivis dont 40 sont encore actifs actuellement. Ces appels concernent les proches, les personnes «radicalisées», les personnes «en voie de radicalisation» et les personnes poursuivies par la justice pour des faits liés au terrorisme.

Quel que soit le nombre d'appels relevé, il est important d'insister sur le fait que nous ne cherchons pas à faire du chiffre. Le CAPREV en tant que structure au service des citoyens tend à répondre aux besoins et demandes de ces derniers. Toutefois, à titre de comparaison, le dernier rapport annuel du CPRMV de Montréal faisait état de 228 appelants pour l'ensemble de l'année 2016.

L'objectif poursuivi par les accompagnants est de travailler sur les capacités de désistance des personnes suivies en développant leur capital humain, leurs capacités individuelles, leurs connaissances et leur capital social. Cela va de l'emploi, à l'engagement social ou à la création d'une famille.

Au regard du principe de confidentialité indispensable au bon fonctionnement du CAPREV, je ne peux pas détailler les différentes initiatives et solutions proposées par les agents du CAPREV. Il m'a été demandé de rester discret sur ces questions.

Voilà, Madame la Députée, le bilan du CAPREV après ses neuf mois d'existence. Je peux affirmer, en toute humilité, que le CAPREV dé-

montre aujourd'hui toute sa pertinence et commence à se positionner comme un acteur incontournable dans la prévention et la lutte contre le radicalisme violent et le terrorisme. Le service fait preuve de beaucoup d'humilité sur ces questions: un être humain n'est pas un ordinateur. Il ne suffit pas d'appuyer sur le bouton *delete* et *reset* pour avoir un être humain tout à fait expurgé de toutes ses pensées violentes.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour toutes ces données. À travers les chiffres qui ne représentent qu'une partie de ce qui est réalisé, je prends conscience de l'importance et l'utilité de ce centre.

La radicalisation engendre des situations qui demandent des mesures d'urgence, devant être prises par le ministère public, par la Justice et par toutes les associations. Il est important de travailler en réseau et de faire connaître un maximum le numéro vert, notamment aux écoles. Les professeurs sont nombreux à avoir des questionnements par rapport au comportement de certains élèves. Les familles des personnes radicalisées sont parfois en perte de repères. Le numéro vert est donc très utile à ce public. Il faut en accroître la notoriété.

Je me réjouis de vos propos sur la collaboration entre l'État fédéral, les Régions et les communes. Une telle collaboration est essentielle.

(M. Patrick Leclercf reprend la présidence)

1.8 Question de Mme Nadia El Yousfi à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Fête de l'Iris à l'étranger»

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez lancé en 2016 le projet de la fête de l'Iris à l'étranger. Pour sa première édition, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait investi le Palais de Tokyo à Paris. Le thème choisi était alors «L'Indiscipline». Cet événement a permis de mettre en avant nos artistes et, du même coup, de montrer le dynamisme artistique de notre capitale. Ce fut une réussite puisqu'il s'est avéré que le projet a ameuté les foules.

Cette année, pour sa deuxième édition, Berlin a été choisi pour accueillir nos artistes. Ainsi, les 3 et 4 novembre, la capitale allemande accueillera le festival de danse contemporaine bruxelloise «RADIKAL, Dance from Brussels». L'événement est parrainé par la chorégraphe allemande Sasha Waltz. Je ne peux que saluer ce type d'initiative qui permet de montrer à l'international le dynamisme et la richesse de notre capitale.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'en

dire davantage à propos de cet événement? Quel en est le programme? Pourquoi le choix s'est-il porté sur Berlin? Comment les artistes ont-ils été sélectionnés? Je reviendrai vers vous pour une évaluation de l'événement dans le courant du mois de novembre.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Je vous remercie pour cette question sur un des événements phares de la promotion de Bruxelles en 2017. «RADIKAL, Dance from Brussels» est le deuxième volet du concept de la Fête de l'Iris à l'étranger qui a été conçu dans l'objectif d'exporter et de promouvoir Bruxelles et ses talents, une fois par an, dans d'autres villes européennes. Le choix du secteur mis en avant dépend des spécificités et de l'intérêt de la ville d'accueil. Pour cette deuxième édition, nous avons choisi Berlin et la danse contemporaine.

Le choix de Berlin est venu très naturellement pour cette deuxième édition. Les liens entre nos deux villes sont indéniables et le fait que Berlin et Bruxelles soient deux des centres de création de danse contemporaine les plus actifs, en Europe, nous a convaincus de choisir Berlin pour renforcer les échanges entre les deux capitales. Pourquoi avoir choisi la danse contemporaine? Parce qu'avec ses nombreux espaces dédiés à la danse, Bruxelles possède, de l'avis de tous les experts, une scène d'une richesse et d'un dynamisme extraordinaires. D'ailleurs, le Radial System V, haut lieu berlinois de la danse contemporaine, a tout de suite marqué son intérêt pour accueillir l'événement bruxellois et nous met gracieusement ses salles à disposition le temps du festival. La célèbre danseuse et chorégraphe allemande, Sasha Waltz, est la marraine de l'événement.

La programmation et le choix des artistes ont été confiés à quatre opérateurs reconnus pour leur expertise et leur compétence dans ce domaine: les Brigittines, le *Beursschouwburg*, les Halles de Schaerbeek et le *Kaaitheater*. Cette équipe curatoriale proposera, durant ces deux jours au public berlinois, dix spectacles différents, ce qui correspond à plus de vingt danseurs et chorégraphes présents sur scène, à Berlin. Le budget de ce festival s'élève à 200 000 euros. Enfin, oui, une troisième édition de cette Fête de l'Iris à l'étranger est prévue en 2018. Le lieu et la discipline mise à l'honneur sont actuellement encore à l'étude et seront dévoilés lors de l'ouverture du festival «RADIKAL, Dance from Brussels» en novembre, en accord et en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Au nom de mon groupe, je salue cette continuité de ces initiatives ayant eu lieu l'année passée et cette année. Nous connaissons certainement bientôt le troisième lieu. Ceci permet de faire connaître encore

mieux Bruxelles, mais surtout ses richesses. Certaines spécificités artistiques sont spécifiques à notre capitale. Si j'ai bien compris, le choix s'opère généralement avec la ville accueillante en rapport avec la discipline. (*Le ministre acquiesce*)

Par ailleurs, il faut souligner la pertinence du choix des experts qui sont assez bien représentatifs de Bruxelles. Il en est de même pour le côté bilingue de la ville. Nous reviendrons dans un second temps pour obtenir plus de détails et l'évaluation après cette importante activité de Berlin.

(*Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence*)

1.9 Question de M. Philippe Dodrिमont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Diffusion des matchs de Pro League le dimanche après-midi»

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaite revenir sur la concurrence «organisée» par la Jupiler Pro League à l'égard du football amateur. Lorsqu'un match est télévisé et qu'il concerne des équipes populaires, le public du football amateur diminue considérablement. Dimanche dernier, par exemple, il y avait un tiers de public en moins lors du match d'une équipe de ma localité, parce que la rencontre du Standard contre Courtrai était diffusée à 14h30. Je constate un certain ras-le-bol du milieu amateur concernant cette situation.

Apparemment, du côté de la Fédération flamande de football, des mesures sont prises. Le ministre des Sports de cette Communauté soutiendrait le football amateur. Ne pourrions-nous pas entamer quelques démarches au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour sensibiliser la Jupiler Pro League à cette problématique? Le sport amateur est le vivier du sport professionnel. Si nous le négligeons, les clubs amateurs ne pourront plus continuer leur mission de formation, notamment à travers le plan «Football» que nous soutenons.

Par ailleurs, le bourgmestre de Liège a déclaré que, lorsque l'équipe principale de sa localité, à savoir le Standard de Liège, jouait, le dimanche, dans un match à risque, celui-ci coûtait une somme exorbitante à la commune. Pour le dernier match du club face à Charleroi, 240 policiers étaient sur place, présence qui engendre une dépense supérieure à 100 000 euros.

Laissons le dimanche après-midi au sport amateur et utilisons mieux les créneaux horaires offerts au football professionnel. Les matchs pro-

fessionnels ont parfois lieu le vendredi soir. Nous pourrions imaginer plusieurs rencontres se succédant le samedi après-midi. Certains créneaux horaires pourraient être conservés le dimanche, mais toutes ces questions doivent être débattues. J'aimerais en tout cas que nous menions une réflexion sur le sujet et que vous interveniez pour aider le sport amateur et en particulier le football.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Je me permettrai de réitérer les propos que j'ai tenus en mai dernier en réponse à une de vos questions. Je vous ferai également part d'une réponse de Pierre François, administrateur délégué de la Pro League, qui souhaitait apporter quelques informations supplémentaires.

Tout d'abord, la grogne des clubs amateurs flamands que vous souligniez dans l'introduction de votre question posée en mai dernier résulte de la présentation par le CEO de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) d'un plan relatif au football amateur qui n'a pas été discuté au sein de la Pro League et dont celle-ci n'est donc pas à l'initiative. Les propos de M. Timmermans, président de *Voetbal Vlaanderen* sont à l'évidence une réponse politique à une présentation de ce projet, qui n'est donc toujours pas entériné par les instances compétentes de l'Union belge.

Ensuite, il n'est pas tenu compte des récentes initiatives prises par la Pro League pour valoriser le football amateur. Je pense par exemple à la réforme du format de la Coupe de Belgique en vue de favoriser les clubs amateurs opposés aux clubs professionnels et à l'accroissement significatif du *prize money* versé aux clubs, souvent amateurs, éliminés en 16^e de finale. Relevons également le paiement à l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et à *Voetbal Vlaanderen* d'une indemnité de formation, dans l'hypothèse où un joueur signe un premier contrat professionnel ou semi-professionnel, lorsque ce joueur a été formé dans un club amateur depuis la saison de son dixième anniversaire, ou encore le paiement d'une indemnité de solidarité en faveur des clubs formateurs en cas de transfert payant d'un joueur, et cela même si le joueur est transféré en Belgique et que la réglementation de la FIFA ne s'applique pas. Ces deux dernières mesures, essentielles à la formation, ont été approuvées par les représentants de l'ACFF et de *Voetbal Vlaanderen* comme alternative à un partage illusoire des droits télévisuels.

Comme vous le savez, l'enjeu des horaires de retransmission est d'abord financier. La santé financière des clubs professionnels suppose notamment le développement de leurs droits de retransmission et donc la prise en compte des requêtes d'horaire des ayants droit.

Je vous rappelle en outre que cette question ne relève pas de mes compétences puisque seule l'ACFF est mon interlocutrice dans le domaine du football. Les coûts engagés pour assurer la sécurité des rencontres de la Pro League ne relèvent pas des compétences de notre Fédération. Je vous rejoins néanmoins sur le fait qu'avec de telles sommes, nous pourrions en faire beaucoup pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie de m'avoir communiqué les propos du CEO de la Pro League. Son discours est uniquement basé sur l'argent: dire que la réforme du format de la Coupe de Belgique bénéficiera à quelques petits clubs amateurs est une manière de monnayer la possibilité pour ces clubs de jouer sur le terrain de l'équipe de division 1 et de pouvoir ainsi augmenter les recettes. Où est le sport dans tout cela? On sait que l'avantage du terrain est un élément important.

Par ailleurs, je ne souhaite pas que le sport professionnel soit le dindon de la farce. Je demande un équilibre qui n'existe plus aujourd'hui. Comme d'autres collègues, j'ai pratiqué le football il y a quelques années. Le dimanche après-midi, nous pouvions aller assister à un match dans notre commune. C'était mieux que les diffusions télévisées intempestives que l'on connaît aujourd'hui. J'essaierai de convaincre certains collègues de l'utilité de faire bouger les choses. L'argument de la sécurité et du coût peut intéresser quelques dirigeants des grandes villes de ce pays.

Enfin, une résolution du Parlement pourrait contribuer à sensibiliser les dirigeants du monde du football. Vous dites que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas beaucoup de pouvoir dans ce dossier... Je me permets tout de même d'insister sur le fait que vous êtes le ministre de toutes les pratiques sportives, professionnelles ou amateurs. J'aurais espéré un peu plus de soutien de votre part. Je reviendrai sur le sujet, avec quelques arguments nouveaux.

1.10 Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Accord d'association entre le tennis et le padel francophones»

M. Patrick Lecerf (MR). – Originaire du Mexique, le padel a emprunté la balle et le filet au tennis et les parois en verre au squash. À la portée de tous, peu importe le niveau, le padel dispose d'un potentiel d'évolution non négligeable. La Belgique compte d'ailleurs une équipe nationale qui a terminé dans le top 10 lors de la coupe du

monde en 2016. Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire combien de clubs de padel et combien de membres sont recensés en Fédération Wallonie-Bruxelles? Serait-il envisageable de promouvoir davantage le padel, notamment via l'ADEPS?

L'Association francophone de tennis (AFT) et l'Association francophone de padel (AFP) ont récemment annoncé avoir conclu un accord d'association, à la suite d'une demande de médiation émanant de votre part. Rappelons d'ailleurs que nombreux sont les terrains de padel à sortir de terre au sein même des clubs de tennis. Pouvez-vous en dire davantage sur cet accord d'association et sur cette médiation? Pourquoi êtes-vous intervenu dans ce dossier? Concrètement, que va changer cet accord?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Monsieur le Député, on trouve aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles 21 clubs affiliés à l'Association francophone de padel (AFP) et près de 900 licenciés. Le nombre de pratiquants est par ailleurs estimé à environ 4 000. Le nombre de clubs est en forte augmentation et nous nous attendons à ce qu'il dépasse le nombre de 40 en 2018. On le voit, le padel est déjà en pleine croissance, mais je pense que le potentiel d'évolution, compte tenu de l'attractivité du sport, reste très important.

Pour mémoire, l'Association francophone de tennis (AFT) compte 85 000 affiliés répartis dans 360 clubs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont un peu moins de 20 sont aussi des clubs de padel. L'accord AFT-AFP trouve sa source dans un intérêt commun de proposer tous les services d'une fédération sportive moderne à un public croissant, venant notamment des clubs de tennis. Les clubs de tennis existants disposent souvent de surfaces disponibles pour construire des terrains de padel, de 20 mètres sur 10, et offrir ainsi un service supplémentaire à leurs membres. Les infrastructures d'accueil telles que vestiaires, bar, parking peuvent être mutualisées, ce qui permet de réduire l'investissement total nécessaire. Avec une philosophie sportive assez similaire, l'essor du padel au sein des clubs de tennis est assuré.

En ce qui concerne les fédérations, un accord de collaboration était à l'étude depuis début 2017. Ce rapprochement se trouvait apparemment freiné, voire momentanément dans l'impasse, à cause de divergences de vues quant à la façon de mettre en place une collaboration étroite. La médiation de mon cabinet a permis de remettre les parties autour de la table et de négocier un accord équilibré. Cet accord va dans la direction d'une promotion plus efficace du padel et d'une simplification du paysage sportif. J'ai voulu cette médiation pour ne

pas voir se créer deux fédérations concurrentes pour cette jeune discipline en plein développement, et cela, dans le respect de l'esprit du décret.

Cet accord permettra au nouvel ensemble de disposer de l'expertise sportive spécifique au padel de l'AFP, tout en bénéficiant de l'expérience de l'AFT dans les domaines administratifs, organisationnels et promotionnels. Cet accord simplifiera également la gestion des affiliés pour le secrétariat des clubs de padel, aujourd'hui majoritairement constitués de clubs de tennis. Les outils de gestion informatique seront à terme mutualisés. Bref, une association gagnant-gagnant dans l'intérêt supérieur d'un sport particulièrement facile d'accès et invitant à la convivialité. Les contacts sont pris avec mon administration pour proposer au plus vite le padel dans le paysage des activités, pour permettre ainsi au plus grand nombre de s'y initier. La structure de la formation des enseignants de padel, en collaboration avec l'administration et l'AFT, est également dans les cartons. Je me réjouis donc de l'accord intervenu entre l'AFT et l'AFP.

M. Patrick Lecerf (MR). – En effet, une simplification administrative et une mutualisation de certains moyens seraient une bonne chose. Dois-je comprendre que l'on s'oriente progressivement vers une fusion-absorption ou les deux entités ont-elles l'intention de demeurer indépendantes?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – La réponse leur appartient. Je ne leur demande pas de fusionner, mais certaines disciplines se divisent en plusieurs branches, notamment les sports de combat ou le cyclisme partagé entre le vélo tout terrain (VTT), le cyclisme de course, etc.

1.11 Question de M. Philippe Dodrिमont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Sports, tendance chez les jeunes»

M. Philippe Dodrिमont (MR). – À côté des sports populaires comme le football, le basket, le tennis ou la natation, de nouvelles disciplines séduisent les jeunes. Souvent, derrière ces attraits nouveaux, se cachent les exploits des sportifs professionnels qui brillent par leurs performances et deviennent des idoles aux yeux des jeunes. Je pense à l'athlétisme et à Nafissatou Thiam, au golf avec Tiger Woods, au rugby avec Louis Pica-moles, etc.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous confirmer la tendance? Quelles sont les disciplines qui connaissent un nouvel intérêt auprès des jeunes? Quelles sont les raisons de cet attrait? L'effet de vedettariat n'entraîne-t-il pas un engouement éphémère? Les jeunes sont-ils suffisamment informés des exigences sportives, mais aussi financières de la discipline qu'ils choisissent? Certaines requièrent parfois des dépenses importantes. Disposez-vous de données chiffrées qui révèlent cet effet de mode? Avez-vous constaté le développement de clubs et de fédérations nouvelles à la suite du succès des vedettes sportives?

L'administration de l'Éducation physique et des Sports (ADEPS) appréhende-t-elle le phénomène pour l'amplifier ou le diminuer le cas échéant en expliquant aux jeunes les tenants et aboutissants des exploits et de leur médiatisation?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Rendre nos jeunes – et toutes les autres catégories d'âge – plus sportifs et plus actifs fait partie de mes priorités. Avec sa vision «Tout le sport, pour tout le monde, à tout moment et pendant toute la vie», cette priorité est aussi celle de l'administration générale du Sport.

Pour la réaliser, l'ADEPS participe, avec l'ensemble du mouvement sportif, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique sportive durable visant à stimuler les activités physiques, sportives et de plein air de la population francophone afin de contribuer à son épanouissement et à son bien-être physique, psychique et social.

Dans ce contexte, il est évident que nous nous réjouissons des médailles et autres titres de nos athlètes, espoirs et sportifs de haut niveau. Nous les soutenons d'ailleurs grâce, notamment, à des contrats de travail et des bourses individuelles, mais aussi à des plans-programmes «Haut niveau» avec les fédérations sportives et à l'aide octroyée au projet «Be Gold».

Nous sommes aussi conscients que les bonnes performances des élites sportives rayonnent au sein de la population et incitent certains et certaines à enfileur leur tenue sportive et mettre leurs baskets. À ce propos et à titre informatif, mais sans toutefois pouvoir vous garantir que cela est dû à l'effet «vedette» auquel vous faites référence, voici l'évolution, entre 2015 et 2017, du nombre de stagiaires ADEPS dans des disciplines où des élites sportives reconnues par l'ADEPS ont brillé ces dernières années: plus 17 % pour le hockey, plus 8 % pour l'athlétisme et plus 25 % pour le tennis. Citons également le golf, avec une augmentation de 102 % du nombre de stagiaires. Concernant la progression du nombre de sportifs affiliés à une fédération sportive, notons la croissance entre 2015 et 2016 de 5,5 % pour

l'athlétisme et de 8,1 % pour le football, tout en restant également prudent quant aux causes.

Ces tendances sont plutôt positives, mais ne suffisent pas à augmenter la pratique sportive et l'activité physique globales de nos jeunes. Nous sommes en effet convaincus que c'est avant tout le contenu pédagogique de l'offre sportive qui est le meilleur ingrédient pour développer et pérenniser la pratique sportive. C'est pourquoi le projet pédagogique de l'ADEPS vise à stimuler la pratique du sport tout au long de la vie, en respectant les âges d'acquisition des habiletés motrices de base et en privilégiant l'approche multidisciplinaire plutôt que la spécialisation précoce. Ce projet s'est construit sur le socle des sciences de la motricité, en dialogue avec les fédérations sportives francophones et s'est inspiré du concept canadien du développement à long terme de l'athlète (DLTA). Le résultat est tangible: durant toute l'année, les 18 centres sportifs ADEPS accueillent les sportifs de tout âge pour de l'initiation ou du perfectionnement dans pas moins de 80 disciplines sportives.

Un récent sondage confirme que cette voie est la bonne. Il a été effectué par l'administration générale du Sport auprès de parents d'élèves de la tranche d'âge 12-17 ans et auprès de stagiaires ADEPS de la même tranche d'âge. Sur les 1 087 réponses reçues, autant de filles que de garçons, voici les grandes tendances. Les adolescents préfèrent la diversité dans les activités sportives proposées, plutôt que la spécificité. À la question ouverte «Quel serait ton stage sportif idéal?», les ados proposent en majorité des stages déjà existants, mais demandent à l'ADEPS de prévoir une nouvelle tranche d'âge 15-17 ans.

Dès lors, pour répondre à leurs demandes, l'ADEPS proposera dès 2018 des stages multisports à orientation, par exemple le stage à orientation «Escalade», ainsi qu'une augmentation de l'offre pour les stagiaires de la tranche d'âge 15-17 ans dans plusieurs disciplines sportives: équitation, parkour, *free running*, fitness, football, escalade *indoor* et falaise.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je retiendrai ce qui me paraît être l'élément principal de votre réponse: votre volonté de proposer aux jeunes qui s'intéressent au sport, en collaboration avec l'ADEPS, un tronc commun comprenant de nombreuses disciplines. Cet apprentissage est nécessaire avant de faire des choix qui impliquent parfois des dépenses financières importantes pour les parents. Je pense qu'il est positif de travailler dans cette direction.

1.12 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française

de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement du CrossFit»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Le CrossFit est de plus en plus tendance. Je ne citerai qu'un seul des éléments figurant dans le texte écrit de ma question. On observe en effet dans cette discipline une pratique de plus en plus répandue: l'utilisation de substances prohibées, notamment la créatine, afin d'accroître la masse musculaire. Pouvons-nous imaginer la création d'une charte de bonnes pratiques, à l'instar de ce qui a été fait pour les salles de fitness et le fameux label dont il a souvent été question au sein de cette commission?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Le CrossFit, méthode d'entraînement physique particulièrement populaire aux États-Unis, s'est développé un peu partout en Belgique. Basé sur des mouvements fonctionnels inspirés du quotidien, il est principalement connu pour son aspect communautaire. En effet, chaque club affilié auprès de la société CrossFit propose à ses membres des entraînements quotidiens variés faisant appel à un panel d'exercices – cardio, déplacement d'objets, etc. – à forte intensité teintés d'haltérophilie, de gymnastique et de stretching.

La communauté se rencontre de façon très régulière pour améliorer les performances de chacun grâce aux encouragements mutuels. En effet, l'entraide entre sportifs, peu importe le niveau ou le genre, est une valeur prônée dans des chartes propres aux «box», autre appellation des clubs.

Le succès est également lié à la méthode de travail. Il s'agit d'un *timing* précis d'entraînements, de réservations de séance et d'objectifs clairement définis. Le succès est également lié à un marketing bien rodé, notamment avec l'équipementier Reebok.

Concernant les chiffres, il existe environ 13 box officiels à Bruxelles, une trentaine en Wallonie et 34 en Flandre. L'ADEPS ne compte pas d'athlètes de haut niveau CrossFit parmi son *pool* de sportives et sportifs reconnus, mais bien des athlètes issus des diverses disciplines desquelles le CrossFit s'inspire, dont la gymnastique et l'haltérophilie.

Comme dans la plupart des sports, les blessures sont quasiment inévitables. Les clients doivent bien entendu connaître leur état de forme et s'entourer de coaches diplômés. La licence CrossFit n'est accordée à un club qu'après avoir suivi une formation et avoir réussi des examens. Une fois la licence reçue et l'affiliation réglée, le club peut être ouvert et la discipline enseignée.

S'agissant enfin de votre dernière question

concernant un éventuel label identique aux salles de fitness, cet aspect sera envisagé lorsque les travaux portant sur ce texte auront avancé.

1.13 Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Évolution du Fonds des sports»

M. Patrick Lecerf (MR). – Monsieur le Ministre, je vous passe tous les rétroactes sur les difficultés qu'a connues le Fonds des sports. Nous en avons déjà largement parlé et vous vous souviendrez que nous avions auditionné M. Laitat à ce propos. J'en viens donc à mes questions sur le Fonds des sports. Les mesures prises lors de l'élaboration du budget initial, puis de l'ajustement, portent-elles leurs fruits? Les courbes présentées par l'administrateur du Fonds ont-elles pu être redressées et maintenues?

La situation financière du Fonds des sports s'est-elle réellement améliorée? Quelle est-elle aujourd'hui? Les quatre millions d'euros nécessaires pour assurer le fonds de roulement sont-ils atteints et pourront-ils être sauvegardés à terme? De plus, lors des discussions sur le budget initial 2017, vous indiquiez que l'assainissement du Fonds des sports devrait se faire sur plusieurs exercices. Dès lors, doit-on s'attendre à de nouveaux mouvements dans le budget 2018? À ce sujet, dans votre interview d'octobre 2016 citée précédemment, vous indiquiez: «Ce sera plutôt en 2018 qu'on va commencer à voir les économies». Êtes-vous toujours dans cette optique? Quelles économies envisagez-vous aujourd'hui?

Enfin, quelles sont les dépenses qui restent à la charge du Fonds des sports? Lors des discussions sur l'ajustement 2016, vous indiquiez également qu'il «s'agira aussi d'éliminer les doubles emplois entre le Fonds des sports et les articles budgétaires réglementaires et de voir si tous les plans complémentaires mis en place sont indispensables». Ce travail d'analyse a-t-il été mené? Quels résultats donne-t-il actuellement?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Votre question anticipe nos travaux budgétaires. Je suppose que nous reviendrons à ce moment sur la situation du Fonds des sports. Je répondrai cependant à l'essentiel de vos questions.

Le Fonds des sports, comme vous le soulignez, a subi ces dernières années une diminution importante de son solde disponible, qui est passé de près de 19 millions d'euros en 2012 à 4,9 mil-

lions d'euros au 31 décembre 2016. Je vous avais fait part, lors des questions précédentes, de ma volonté de rétablir un solde positif pour le Fonds des sports, pour l'exercice 2018, à travers différentes mesures que vous avez rappelées. Ces mesures constituaient un premier pas fondamental vers le rétablissement d'un équilibre des recettes et des dépenses au Fonds des sports. J'ajouterai que le plan «Football» 2015-2016, initialement à la charge du Fonds des sports, a pu être imputé sur la provision en cours.

En conséquence, aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir mettre à votre disposition un état des lieux de la situation du Fonds des sports intégrant les mesures citées. Vous pourrez constater un redressement significatif de la courbe du solde disponible, s'élevant, à la fin de l'année 2017, à 3 747 000 euros. Ce solde est légèrement en deçà des 4 millions d'euros de fonds de roulement nécessaire, mais permettra d'assurer à l'activité quotidienne du Fonds des sports une bien meilleure perspective. Cet équilibre des 4 millions d'euros sera garanti dès le début de l'année 2018 par l'obtention d'un résultat positif sur l'exercice, ce qui n'était plus arrivé depuis l'année 2012! Ainsi, 700 000 euros supplémentaires seront disponibles en 2018.

Un travail d'analyse considérable a été effectué en collaboration avec mon administration et les partenaires sportifs. Ainsi, pour 2018, les dépenses hors centres sportifs qui resteront à la charge du Fonds des sports sont les suivantes: 1 million d'euros pour le plan «Football», négocié en partenariat avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et 1,5 million d'euros de convention «Cyclisme» répartis entre le TRW Organisation, l'équipe cycliste des espoirs et le Groupe sportif Wallonie-Bruxelles.

Je me réjouis que les propositions que j'ai faites visant à pérenniser la situation du Fonds des sports sur les prochains exercices aient été entendues par le gouvernement. Elles nous permettront d'éviter les grosses difficultés financières mettant en difficulté certains de nos fournisseurs et partenaires. Elles assureront surtout un retour à une saine gestion financière, réservant le Fonds à sa fonction première et imputant les autres dépenses sur les articles budgétaires du budget ordinaire des dépenses, ce qui permet, je ne dois pas vous le rappeler, un meilleur contrôle parlementaire de l'utilisation des budgets.

En résumé, Monsieur le Député, j'ai tenu mes engagements. Le Fonds des sports se trouve aujourd'hui dans une bien meilleure situation. Bien entendu, nous devons continuer à contrôler les fonds et les dépenses, et de nouvelles actions seront nécessaires. Toutefois, je suis heureux d'être parvenu, en moins d'un an, à régler la situation du Fonds des sports. Dans une volonté de transparence totale, j'avais demandé un rapport sur le Fonds lors de la présentation de l'administrateur général. L'exercice me semble

réussi puisque l'avenir du Fonds repose sur de bien meilleures bases que celles que j'ai pu découvrir à mon arrivée.

M. Patrick Lecerf (MR). – Monsieur le Ministre, je tiens à vous féliciter puisque nous parlons d'une seule voix. Cependant, il ne faut pas oublier que cette situation est le résultat de la mauvaise gestion de vos prédécesseurs, ce que nous regrettons. Heureusement, nous repartons sur de bonnes bases. Je vous entends bien. J'analyserai tous les chiffres présentés.

Concernant le montant d'un million d'euros conservé pour le plan «Football», vous avez cité, si j'ai bien entendu, la saison 2015-2016. Confirmez-vous cette information?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Les saisons du passé étaient payées avec retard. Lorsque je suis arrivé, la saison 2015-2016 n'avait pas été payée et on ne savait pas comment faire pour payer la saison 2017-2018. J'ai donc réglé la saison 2015-2016 et payé la saison 2017-2018. Je prévois encore des ressources pour l'avenir, en prenant les crédits affectés au Fonds des sports qui ont été consacrés à des articles budgétaires réglementaires et sur des encours. Il s'agissait de deux économies et du double du budget.

M. Patrick Lecerf (MR). – Merci pour ces précisions. Nous reviendrons plus en détail, dans les prochaines semaines, sur le plan «Football», si vous le voulez bien.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Nous pourrions le détailler au moment du budget, si vous le souhaitez.

M. Patrick Lecerf (MR). – C'est parfait. Pour le reste, je compte fermement sur vous pour que toutes ces mesures qui portent leurs fruits ne soient pas mises en œuvre au détriment d'autres politiques sportives.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Pas du tout. Nous disposons de davantage de fonds. Le sport reçoit plus d'un million supplémentaire. Imaginez ce que cela représente.

1.14 Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la

Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Challenge sportif axé sur le one wall dans le cadre de la Semaine européenne du sport»

M. Patrick Lecerf (MR). – La Semaine européenne du sport a eu lieu du 25 au 29 septembre dernier. Il s'agit d'une initiative de la Commission européenne destinée à promouvoir le sport et l'activité physique dans toute l'Europe. À l'heure où l'on apprend que 97,6 % des jeunes Belges ne font pas assez de sport, le constat est inquiétant et il convient d'essayer d'y remédier à notre niveau.

À cet égard, l'administration générale du Sport et l'administration générale de l'Enseignement ont organisé un challenge sportif axé sur le *one wall* destiné à toutes les écoles primaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Accessible à tous, sans exigences techniques préalables, le *one wall* sollicite de nombreuses habiletés motrices et s'adresse aussi bien aux filles qu'aux garçons. Cette activité peut donc aisément se pratiquer dans la cour de récréation ou dans la salle de sport de l'école, puisqu'elle ne nécessite pas de matériel spécifique si ce n'est un mur lisse et une balle.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me tirer un bilan de cette première édition de la Semaine européenne du sport et du challenge sportif axé sur le *one wall*? Combien d'écoles se sont montrées ouvertes à ce projet? Avez-vous reçu un retour des maîtres d'éducation physique, des établissements scolaires ou des jeunes participants? Si oui, est-il positif? Une seconde édition verra-t-elle le jour?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Dans le cadre de la Semaine européenne du sport, qui s'est déroulée du 23 au 30 septembre dernier, l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, de la Santé et du Sport et l'administration générale de l'Enseignement ont organisé le défi sportif «*One Wall*» destiné à toutes les écoles primaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec la Fédération sportive des jeux de paume.

Cette opération a recueilli un franc succès puisque 102 écoles réparties dans les différentes provinces, à savoir 11 pour Bruxelles, 16 pour le Brabant wallon, 10 pour le Hainaut Est, 11 pour le Hainaut Ouest, 30 pour Liège, 16 pour le Luxembourg et 8 pour Namur, ont programmé cette activité dans leur cour de récréation, salle de sport ou tout autre espace propice à cette pratique sportive. Le bilan ne pourra être définitif qu'à la réception de toutes les données; nous les attendons au plus tard pour la fin du mois.

À ce jour, quelques établissements nous ont

fait part soit de leur désistement, eu égard notamment au changement de professeur d'éducation physique dans l'école, soit de l'impossibilité technique d'organiser le défi par manque d'espace. Même si nous ne disposons pas encore de toutes les données, une première évaluation positive de l'opération a déjà été réalisée avec la Fédération des jeux de paume. L'administration générale du Sport a dès lors décidé de récompenser les établissements participants en mettant prochainement sur pied une compétition interscolaire. L'administration n'a pas encore pris de décision quant à la reconduction de ce challenge pour 2018. En effet, des contacts avec la Commission européenne doivent encore être pris pour lui communiquer les résultats de 2017 et savoir si le défi peut être organisé deux années consécutives, avec la même discipline sportive. En tout état de cause, l'Administration de l'Éducation physique et des sports (ADEPS) entend poursuivre la collaboration avec la Fédération des jeux de paume pour promouvoir le développement du *one wall*, une discipline accessible à tous, sans exigence technique préalable, qui s'adresse tant aux filles qu'aux garçons et qui sollicite de nombreuses habiletés motrices.

M. Patrick Lecerf (MR). – Tout ce qui peut faire bouger les jeunes est positif. Monsieur le Ministre, je vous encourage à poursuivre dans cette voie. J'espère que nous pourrions continuer à développer ce sport et peut-être organiser la seconde édition de ce défi sportif.

1.15 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Aides octroyées à l'ADEPS»

M. Olivier Destrebecq (MR). – Monsieur le Ministre, quelle est l'évolution de l'enveloppe budgétaire attribuée à l'ADEPS sur les cinq dernières années? Comment les besoins ont-ils été évalués? Les centres ADEPS sont-ils régulièrement évalués par un service de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par un organe indépendant? Si oui, lequel? Un objectif de résultat est-il imposé? Plusieurs types d'aides sont-ils octroyés? Si oui, lesquels et pour quels montants?

Le précédent ministre des Sports planchait sur une rationalisation et une simplification de ces aides. Est-ce toujours sur la table du gouvernement? Quel contrôle la Fédération Wallonie-Bruxelles exerce-t-elle sur l'utilisation de cet argent et sur la gestion de l'ADEPS? Si certaines de ses obligations vis-à-vis de ces financements ne sont pas respectées, le remboursement de l'aide peut-il être exigé? De tels cas se sont-ils déjà présentés? Votre administration contrôle-t-elle la

gestion du personnel de l'ADEPS? Disposez-vous d'un organigramme du personnel? Comment sa masse salariale a-t-elle évolué au cours des cinq dernières années? Les recrutements effectués par l'ADEPS suivent-ils les mêmes procédures que ceux de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment ses hauts fonctionnaires sont-ils recrutés? Quelle est l'autonomie des directeurs des centres ADEPS pour la gestion de leur personnel?

Le sujet est d'autant plus important que certaines visites ont déjà été réalisées et que d'autres sont prévues. Ce sont mes premiers pas dans cette commission. C'est pourquoi, afin de bien préparer ce dossier, il me semblait important de recevoir les réponses aux questions que je viens de vous poser.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Monsieur, le teneur de vos questions semble montrer que, comme un certain nombre de nos concitoyens, si vous connaissez l'ADEPS, vous ignorez ce qui se cache réellement derrière cet acronyme. Historiquement, ADEPS est l'acronyme de «administration de l'Éducation physique, du Sport et de la Vie en plein air», dénomination qui était sienne lors de la communautarisation des matières sportives. Au fil des années, cet acronyme est presque devenu un nom propre. On parle des stages ADEPS, des marches ADEPS, des centres ADEPS, tant et si bien que le grand public oublie parfois qu'il s'agit d'une administration et pense avoir affaire à un organisme public, voire à une fédération sportive ou même à une simple ASBL sportive. La confusion peut donc être légitime. L'ADEPS peut même être considérée comme étant une marque à haute notoriété.

L'ADEPS s'appelle de fait aujourd'hui l'administration générale du Sport. C'est l'une des cinq entités administratives du ministère, au même titre que les administrations générales de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de l'Enseignement ou de la Culture. Ses missions sont décrites sur son site www.adeps.be, que je vous invite à consulter. Comme toute autre administration, elle émerge au budget de la Communauté française et plus précisément, à la division organique 26. Les différentes lignes budgétaires la concernant y sont clairement identifiées.

Le budget de l'administration générale du Sport, ainsi que le détail des aides financières qu'elle accorde chaque année au monde du sport francophone, sont consultables dans l'excellent rapport «*La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres*» et plus précisément en son chapitre 7 dédié au sport et disponible sur le site du ministère. Ce document est non seulement riche d'enseignements, mais aussi motif à réflexions diverses.

Les centres ADEPS, quant à eux, sont des services décentralisés de l'administration générale du Sport. Ce sont des services du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles à part entière et ils dépendent de l'administration centrale. Leur projet pédagogique est régulièrement évalué et a d'ailleurs fait l'objet il y a plus de deux ans d'un remaniement dans le cadre de l'implémentation du projet «Développement à long terme de l'athlète» (DLTA). Le contrat d'administration de l'administration générale du Sport comprend également une série d'objectifs issus de l'évaluation du projet pédagogique portant notamment sur l'éthique, le respect dans le sport, le sport pour adultes et notamment les aînés ou les projets pour favoriser l'accrochage sportif. Le travail des centres sportifs fait l'objet d'une évaluation continue. À cet effet, des réunions avec les responsables de centres sont organisées une fois par mois, tout comme des travaux de commissions et des journées de séminaire.

Une enquête de satisfaction des usagers est un outil supplémentaire utilisé par l'administration générale du Sport et les récentes analyses SWOT (*Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats*), menées avec les fédérations, ont permis de poser un regard sur leur collaboration avec les centres sportifs. L'objectif visé par ces derniers est à mettre en perspective avec les services qu'une administration publique doit apporter aux usagers. La principale préoccupation de notre administration est de valoriser les pratiques sportives pour tous, d'où le projet pédagogique centré sur le DLTA en vertu d'une philosophie résumée en trois mots: «Bouger – S'amuser – Apprendre». Ces trois mots clés doivent permettre au personnel pédagogique d'atteindre l'objectif général qui est de pérenniser la pratique sportive.

Vous aurez donc anticipé le statut du personnel. Le personnel de l'ADEPS dépend directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme pour toutes les administrations de la Fédération, l'administration générale du Sport dispose d'un organigramme consultable sur notre site Internet.

En matière de procédure de recrutement, l'administration générale du Sport est soumise aux règles mises en place par la direction générale de la Fonction publique et des ressources humaines du secrétariat général de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces règles sont les mêmes pour toutes les administrations fonctionnelles. Il est à noter qu'à côté du personnel permanent, le législateur permet à l'administration générale du Sport de recruter des moniteurs occasionnels pour parer au surcroît de travail temporaire dans les centres sportifs, par exemple pour les stages sportifs de vacances.

Les hauts fonctionnaires de l'ADEPS sont des mandataires titulaires d'un diplôme de management public et désignés par le gouvernement. Les directeurs des centres sportifs sont dans la ligne hiérarchique directe du directeur général

adjoint et de la directrice du service des centres sportifs. Le recrutement du personnel de ces derniers se fait en accord et dans le dialogue entre le directeur du centre sportif concerné, sa ligne hiérarchique et la direction des ressources humaines de l'administration générale du Sport pour ce qui concerne le profil recherché. J'espère avoir ainsi répondu à vos très nombreuses questions et vous avoir dressé un panorama de l'administration générale des sports mieux connue sous l'acronyme ADEPS

M. Olivier Destrebecq (MR). – Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Vous m'invitez simplement à aller chercher moi-même les informations sur différentes plateformes en ligne, dont celle de l'ADEPS. J'irai donc les chercher moi-même; si je ne les trouve pas, je reviendrai vers vous.

J'ai cru comprendre qu'aucun contrôle n'était assuré par un organisme indépendant qui, ponctuellement, prendrait la température de l'évolution de ce qui «se cache» derrière l'ADEPS.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – C'est mon administration qui effectue ce contrôle.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Ce n'est pas parce que c'est une administration qu'il n'est pas souhaitable d'effectuer des contrôles ponctuels. C'est d'ailleurs ce qui se pratique dans certaines administrations via le contrôle budgétaire effectué par la Cour des comptes, organisme totalement indépendant.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Nous effectuons ce contrôle chaque année lors de l'examen du budget.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'autocontrôle. Un autocontrôle n'exclut toutefois pas une évaluation ponctuelle par un organisme indépendant, même si, comme vous l'avez souligné, des enquêtes sont régulièrement menées par l'administration pour recueillir les avis des usagers. En conclusion, il serait bénéfique pour l'ADEPS de mettre en place une évaluation par un organisme externe indépendant.

Mme la présidente. – Je rappelle que les temps de parole sont limités, y compris celui imparti aux répliques.

1.16 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la

Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement de l'e-sport en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Olivier Destrebecq (MR). – L'e-sport est une discipline en plein essor: il connaît un réel engouement de la part des jeunes. En Europe et en Belgique, certains clubs de sports – en particulier les clubs de football, mais d'autres sports sont appelés à suivre le mouvement – engagent des «sportifs virtuels professionnels». Cette démarche a pour but d'améliorer l'image du club auprès des jeunes, de regarnir les stades et de rajouter la base de supporters. Cet aspect de l'e-sport ne peut-il pas être encouragé par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Au niveau médiatique, les choses évoluent également. La RTBF suit de près le phénomène, notamment en retransmettant la finale de la Coupe du monde d'e-football. Avez-vous eu des contacts avec votre collègue chargé des Médias afin de mettre d'accord sur l'action du gouvernement vis-à-vis de l'e-sport? Le gouvernement entend-il à l'avenir mettre en lumière cette nouvelle discipline? À quels niveaux et avec quels moyens?

Est-il exact que la RTBF a développé une chaîne «Twitch» rebaptisée «Tarmac»? Quel est l'objectif poursuivi à moyen et à long terme? Avez-vous eu des contacts avec le ministre sur le sujet? Le gouvernement affecte-t-il un budget à cette initiative?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – L'e-sport est un phénomène en pleine expansion, comme l'attestent les récents engagements d'e-gamers professionnels par certains de nos clubs de football. Il me semble que cette démarche relève d'abord d'une démarche de marketing des clubs.

Les e-gamers sont-ils des sportifs? La question divise! L'e-sport présente sans conteste certaines similitudes avec une activité sportive traditionnelle, notamment pour ce qui est de la concentration, la compétition, l'adresse, la préparation physique ou mentale, une certaine forme d'endurance... Toutefois, il convient de noter que la pratique des jeux vidéo est assimilée à une période sédentaire dans les différentes études qui mesurent le taux d'activité physique de la population. C'est le cas notamment de la dernière enquête «Health Behaviour in School-aged Children» (HBSC) réalisée par le Service d'information Promotion Éducation Santé (SIPES) sur les «Comportements, bien-être et santé des élèves» en Fédération Wallonie-Bruxelles. La sédentarité y est décrite comme le fait de consacrer quotidiennement au moins deux heures par jour à regarder la télévision ou des vidéos, à jouer

à des jeux vidéo ou à surfer sur Internet. Le choix de ces occupations se justifie par le fait que la dépense en énergie est très proche de la dépense énergétique au repos. Les différentes études, notamment celles de l'Organisation mondiale pour la Santé (OMS) et de la Commission européenne mettent en exergue le manque d'activité physique de nos populations européennes et plus singulièrement des plus jeunes.

Ceci dit, il me semble vain d'ignorer ce phénomène et d'opposer l'écran et le sport. Je suis en effet convaincu que nous devons notamment nous appuyer sur l'utilisation des nouvelles technologies pour inciter nos concitoyens à reprendre une activité. La régulation et la promotion des activités d'*e-sport* constituent un champ de réflexion intéressant dont le Parlement pourrait se saisir, au même titre que de la question du soutien aux jeux de l'esprit, qualifiés parfois de sports cérébraux, tels que les jeux d'échecs ou les jeux de rôle. Il ne faut pas vouloir à tout prix faire rentrer ces activités dans le champ du sport. Il faut cependant les soutenir et, le cas échéant, les réguler. Certaines dispositions applicables au sport peuvent sans conteste être transposées aux *e-games*: le statut du joueur, le traitement des primes, l'organisation des événements et les dispositions relatives à la lutte contre la manipulation des compétitions sportives et contre le dopage.

Concernant votre dernière question, je me permets de vous aiguiller vers mon collègue chargé des Médias, le ministre Jean-Claude Marcourt. Il pourra sans doute vous informer davantage sur la chaîne télévisée Tarmac. Il s'agit bien d'une nouvelle «chaîne» radio/télé/internet destinée aux jeunes âgés de 15 à 25 ans et dédiée à la culture hip-hop au sens large. Elle est donc axée sur la musique, la danse, le *street art*, les disc-jockeys et le *lifestyle*.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai déjà interpellé votre collègue à ce sujet. J'espérais obtenir un complément d'information ou, du moins, votre avis en tant que ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je ne peux que partager une grande partie de votre réflexion. Il faut prendre conscience de l'évolution de ce phénomène. Il est nécessaire de le réguler ou, du moins, de l'encadrer. En guise de conclusion, peut-être le «e» de *e-sport* correspond-il aussi à «esprit»? C'est peut-être là la vraie signification de l'*e-sport* qu'il ne faut négliger en aucun cas.

Ce sport n'en est qu'à ses débuts. Il est indispensable que vous créiez le cadre dans lequel il évoluera. Même si l'*e-sport* ne peut pas être considéré comme un sport physique pur et dur, il me semble que vos compétences peuvent aider ces disciplines sportives à se développer et offrir à certains une porte d'entrée vers la pratique d'un sport.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Votre collègue M. Destexhe a déposé une proposition de résolution sur l'*e-sport*. Il avait été convenu que les parlementaires se saisiraient de la question pour travailler sur cette résolution et cette thématique, notamment en procédant à des auditions. C'est donc un beau sujet pour cette commission.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Lors de la dernière réunion de la commission, j'ai demandé l'inscription de ces auditions à l'ordre du jour. Cette demande a été acceptée aussi bien par la commission que par la Conférence des présidents. Cela suivra en effet son cours!

1.17 Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Réflexion sur l'organisation des Jeux olympiques en Belgique»

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – À la suite des attributions respectives des Jeux olympiques de 2024 à Paris et de 2028 à Los Angeles, certains de nos concitoyens font montre de beaucoup d'ambition – c'est le cas du président du Comité olympique et interfédéral belge (COIB) – de voir les JO de 2032 organisés dans le Benelux, pionnier et créateur de l'Europe. Une telle organisation paraît tout à fait réaliste. Afin de nourrir la réflexion à ce sujet, le président du COIB faisait part de son souhait de discuter de cette organisation avec les personnes concernées.

En votre qualité de ministre des Sports sur un espace géographique assez important, avez-vous eu un contact à ce sujet avec le président du COIB, voire éventuellement avec le Comité international olympique (CIO)? Partagez-vous l'enthousiasme? Quel est votre ressenti quant à la faisabilité et l'organisation d'un événement d'une telle ampleur sur le sol belge?

À l'inverse du président du COIB, certains experts du monde sportif belge et d'ailleurs se montrent plus dubitatifs concernant les investissements humains et financiers qu'un tel projet nécessiterait. Ils arguent par la même occasion que les retombées économiques, sociales et sportives sont rarement prouvées par les cabinets d'audit qui procèdent aux évaluations des retombées pour les villes hôtes. Il est vrai, Monsieur le Ministre, que nous pourrions hésiter à nous lancer dans un projet d'une telle envergure si nous prenons en compte, par exemple, les complications liées à la seule construction d'un stade national.

La Belgique dispose de champions et championnes de haut niveau: il suffit de se rappeler les six médailles d'or remportées aux JO et les onze médailles gagnées lors des Jeux paralympiques de Rio. C'était le meilleur bilan belge depuis 20 ans. Les Pays-Bas ont également réalisé un beau score, avec 19 médailles aux JO.

Les spécialistes affirment que la Belgique ne parvient pas toujours à mettre en place et à garder des projets sportifs de grande envergure. Je prends pour exemple le triste sort qu'a connu le jumping international de Bruxelles, né en Belgique, avant d'être racheté et délocalisé à Hong Kong et d'être dénommé aujourd'hui le «Wimbledon des sports équestres». J'avais d'ailleurs eu l'opportunité de vous interroger sur cette occasion manquée durant le mois de mai dernier. Quel est votre avis sur ce constat? Une éventuelle organisation de JO en Belgique est-elle la priorité à l'heure actuelle? Pouvons-nous vraiment nous l'interdire?

Finalement, si je dois me positionner sur ce sujet, je reprends les propos de Steve Jobs: les grandes réalisations sont toujours précédées par de grandes idées. Le fait qu'un petit pays comme le nôtre nourrisse des ambitions comme celle-ci permettra un jour, je l'espère, de faire triompher le rêve de certains d'entre nous. En tant que ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous pouvez nourrir cette réflexion et avoir cette ambition.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – En tant que passionné de sport, il me serait impossible de rester indifférent à l'idée émise par M. Pierre-Olivier Beckers, président du COIB. J'admets que j'ai été surpris par cette annonce qui n'a été précédée d'aucune concertation préalable avec mes services. En décembre prochain, nous aurons l'occasion – je n'en doute pas – d'en débattre lors de notre prochaine réunion structurelle qui a été baptisée «Plateforme olympique» et que nous tenons de manière bisannuelle avec le COIB et mes homologues néerlandophones et germanophones.

Il ne faut pas prendre à la légère la décision d'organiser un événement d'une telle ampleur, tant les incidences se révèlent importantes. Il suffit de se remémorer les répercussions de l'organisation des JO 2004 à Athènes sur l'économie grecque ou, plus récemment encore, la gestion difficile de la période qui a suivi les JO 2016 à Rio. Une candidature à l'organisation des JO doit être envisagée, me semble-t-il, dans son ensemble, en prenant en ligne de compte tous les paramètres infrastructurels, environnementaux, financiers, sociaux.

Il faut également un large consensus de l'ensemble des parties prenantes: tous les niveaux

de pouvoir, en ce compris le gouvernement fédéral, ainsi que toutes les fédérations sportives doivent partager et porter ce projet. Il ne faut pas non plus négliger le soutien des citoyens. Des candidatures comme celles de Rome, de Budapest ou d'Hambourg ont successivement été retirées en raison d'un manque de soutien populaire.

Outre ces différents écueils, il convient encore de signaler que le dispositif actuel des candidatures olympiques est ouvert aux villes et non aux États et encore moins à plusieurs États. Constatant une diminution importante du nombre de dossiers reçus ces dernières années, le CIO a cependant entamé une réflexion sur un assouplissement des conditions de candidature.

L'idée d'une candidature conjointe du Benelux au JO de 2032 doit néanmoins être analysée en profondeur et avec tout le sérieux qui s'impose. Cette idée ne peut pas être balayée d'un revers de la main. Le sport belge peut être fier de ses résultats comme en attestent d'ailleurs les derniers bilans olympiques et paralympiques dont j'ai eu l'occasion de parler ici. Il en est de même pour les résultats récents de nos équipes nationales. Je pense au football, au hockey, au volleyball, au basketball tant féminin que masculin. Ces résultats méritent que nous nous penchions attentivement sur les possibilités émises.

La Belgique peut aussi être fière de ses entreprises actives dans le domaine sportif. La qualité des produits et services des entreprises belges est mondialement reconnue. Plusieurs d'entre elles approvisionnent régulièrement les plus grands événements sportifs, jeux olympiques compris.

À titre personnel, je souhaite que nous saisissons l'occasion pour faire le bilan sur notre capacité d'organiser en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles des événements sportifs à caractère international. Comme vous, j'ai bien évidemment noté que plusieurs de nos compétitions majeures sont mises à mal, voire ont carrément disparu du calendrier. Je pense à l'Ethias Trophy de Mons en tennis. Je ne reviens pas sur les difficultés rencontrées par la candidature bruxelloise pour l'Euro 2020 de football.

Pour ma part, je reste persuadé que l'accueil de tels événements a un impact éminemment positif sur la pratique sportive sur notre territoire, mais aussi sur l'intérêt des jeunes pour le sport. En tant que ministre des Sports, je suis très enthousiaste à l'idée de débattre sur l'opportunité et la faisabilité d'une telle candidature, à condition qu'une concertation sérieuse s'organise sur le sujet entre les parties prenantes avant tout effet d'annonce.

Sur le principe, l'idée de Pierre-Olivier Beckers est bonne. Elle permettrait de déboucher sur la construction d'infrastructures qui manquent en Fédération Wallonie-Bruxelles, et particulièrement en région bruxelloise, et qui répondraient au boom démographique. Si l'idée de poser une candidature permet d'investir dans des infrastruc-

tures, notamment dans des quartiers difficiles, alors je pense qu'une candidature aura tout son sens.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – Monsieur le Ministre, je suis rassuré, soulagé et même apaisé par votre vision des choses. Vous avez d'ailleurs donné à vos réponses une autre dimension qui ne faisait pas partie de mes questions, notamment l'enjeu social des JO pour une capitale comme la nôtre qui connaît un boom démographique important. Le quartier bruxellois de Laeken, qui compte 60 000 habitants, ne compte qu'une piscine.

Nous aimerions vous être utiles pour porter cette ambition dignement. Je vous exhorte à garder le même cap, en étant à l'initiative de toute une série d'actions. Si nous ne pouvons pas accueillir les JO, nous pouvons peut-être un jour accueillir les championnats d'athlétisme. Et pourquoi pas les championnats de danse, de gymnastique ou de toute autre discipline dans laquelle nos concitoyens sont très actifs? Monsieur le Ministre, vous êtes compétent pour la Promotion de Bruxelles. En tant que politiques, nous manquons souvent d'ambition pour être dignes de la capitale

de l'Europe.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de M. Matthieu Daele, intitulée «Prévention du risque cardiaque chez les sportifs», de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Utilité du certificat médical pour les sportifs», de M. Patrick Lecerf, intitulées «Saga des points jaunes: suite et fin?» et «Coût des affiliations dans les clubs de football», et de Mme Magali Dock, intitulée «Stratégie en Fédération Wallonie-Bruxelles autour des sports *indoor* olympiques», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h15.*